



**Audit flash sur le dispositif d'accompagnement
des entreprises à la transition écologique par les
réseaux consulaires CCI France et CMA France**

Rapport à

Madame la Ministre déléguée chargée des Petites et Moyennes Entreprises, du Commerce,
de l'Artisanat et du Tourisme

établi par

Thierry de Mazancourt

François Rosenfeld

SOMMAIRE

SYNTHESE	5
TABLE DES RECOMMANDATIONS	7
1 Présentation du dispositif	9
1.1 Historique du dispositif	9
1.1.1 Un dispositif créé dans le cadre du plan France Relance	9
1.1.2 Des objectifs simplifiés et un suivi essentiellement ciblé sur le nombre d'entreprises touchées	10
1.1.3 Mode de fonctionnement du dispositif	11
1.1.3.1 Le diagnostic	11
1.1.3.2 L'accompagnement	12
1.1.3.3 Le suivi	12
1.1.3.4 Le pilotage	12
2 Déploiement du dispositif	13
2.1 Un déploiement harmonieux sur le territoire	13
2.2 Une couverture large des différentes typologies de TPE	14
2.3 Un focus respecté sur les TPE	16
3 Evaluation des modalités de l'accompagnement et du pilotage	18
3.1 Accompagnement	18
3.1.1 Méthodologie	18
3.1.2 Les conseillers en charge du diagnostic et de l'accompagnement	18
3.1.3 Les entreprises accompagnées	19
3.1.3.1 En amont du diagnostic	19
3.1.3.2 Durant le diagnostic	20
3.1.3.3 Après le diagnostic	22
3.2 Pilotage de l'opération	24
3.2.1 Chambres des métiers	25
3.2.2 Chambres de commerce et d'industrie	26
4 Analyse de la méthodologie d'évaluation de l'impact du dispositif	28
4.1 Des analyses nécessairement limitées par la conception de l'action	28
4.2 Le cas particulier des investissements	29
4.3 Malgré l'absence de mesure d'impact, une analyse ex-post détaillée permettra néanmoins de valoriser les données recueillies	30
5 Pistes d'évolution du dispositif	31
5.1 Des évolutions à la marge dans le cas d'une poursuite à l'identique pourraient être envisagées	31
5.2 Des modalités financières qui devront faire l'objet d'une revue	32

5.3 Une refonte plus large des modalités d'action peut être envisagée.....	33
5.3.1 Sensibiliser le plus grand nombre possible de TPE à la transition écologique	33
5.3.2 Réduire effectivement les consommations de ressources et les émissions de gaz à effet de serre	34
ANNEXES.....	37
Annexe 1 : Lettre de mission.....	38
Annexe 2 : Liste des acronymes utilisés	41
Annexe 3 : Liste des personnes rencontrées ou interrogées	42
Annexe 4 : questionnaire envoyé aux conseillers des chambres consulaires.....	44
Annexe 5 : questionnaire envoyé aux entreprises accompagnées.....	51
Annexe 6 : exemple de reporting des CMA.....	69
Annexe 7 : exemple de reporting des CCI.....	81

SYNTHESE

Dans le cadre de France Relance, un dispositif d'accompagnement des TPE à la transition écologique a été lancé par le Ministère délégué en charge des PME, par conventionnement avec CCI France et CMA France. Ce dispositif visait à sensibiliser les entreprises, à leur permettre de mesurer leur maturité écologique, et à permettre à certaines d'entre elles d'être accompagnées dans la mise en place d'un plan d'actions. Des objectifs quantitatifs de 35 000 entreprises diagnostiquées (17 500 par réseau consulaire) et 10 000 à 20 000 entreprises accompagnées avaient été fixés, l'Etat soutenant l'opération forfaitairement pour chaque accompagnement réalisé, avec un plafond total de 15 000 000 €.

Ce dispositif a été mis en place par CCI France et CMA début juillet 2021, avec toutefois plusieurs mois de retard sur le planning initial.

En tenant compte de ce retard au démarrage, les objectifs quantitatifs atteints au 31 décembre 2022 à l'issue du déploiement de la mesure paraissent en ligne avec les ambitions initiales, même s'il n'a pas été possible de rattraper le retard : près de 29 000 entreprises ont ainsi pu faire l'objet d'un diagnostic, et 10 000 d'un accompagnement.

L'atteinte de cet objectif quantitatif se double également d'un résultat perçu comme positif à la fois par les entreprises accompagnées, ainsi que par les réseaux consulaires responsables de l'accompagnement. Ainsi, sur la base d'une enquête sur échantillon large, une majorité des entreprises ayant bénéficié d'un diagnostic considère qu'il leur a permis de mieux percevoir leur maturité énergétique et que les actions proposées étaient pertinentes. Une majorité a engagé certaines des actions ou prévu de leur faire à brève échéance. Au total, 58% recommanderaient ce diagnostic.

L'apport des accompagnements réalisés suite aux diagnostics semble valorisé de manière encore plus significative. 89% des répondants ayant bénéficié d'un accompagnement considèrent que sa contribution à la mise en place des actions a été forte voire très forte, et 93% recommanderaient cet accompagnement à des collègues. Mais cet accompagnement à l'action est intervenu ou est prévu par moins de la moitié (43%) des entreprises qui ont agi ou prévu de le faire dans les 3 mois.

Les modalités de l'accompagnement proposé et mis en œuvre par les chambres sur le territoire nationale paraissent donc conformes aux objectifs tels que conventionnés avec l'Etat. La mise en œuvre paraît par ailleurs avoir été effectuée de manière à observer une couverture territoriale homogène, tout en respectant le focus sur les TPE.

Le « pilotage » du projet apparaît conforme aux exigences de la convention tant en rythme qu'en contenu mais dans l'ensemble, il ressort davantage comme un suivi de la progression du dispositif, avec examen des rapports présentés par les chambres consulaires et observations concernant les quantités réalisées que comme un réel pilotage donnant lieu à décisions, orientations, ...

L'analyse de l'impact des accompagnements se révèle une tâche ardue au regard de la conception du dispositif. Celui-ci n'a en effet pas été conçu pour être évalué ex-post sur des critères qualitatifs autres que ceux relatifs au nombre d'entreprises touchées dans les différentes phases.

Les calculs des impacts sur certaines des professions touchées par le dispositif en matière d'économies de GES ou de MWh électriques relèvent donc plutôt d'un exercice visant à déterminer des ordres de grandeur plausibles que d'une évaluation utilisable afin de déterminer l'efficacité, l'efficience ou l'impact d'une politique publique. Ceci n'est aucunement imputable aux chambres consulaires, mais résulte de la conception du dispositif telle que validée par les différentes parties prenantes lors de sa conception.

Concernant les investissements mis en œuvre par les entreprises suite aux plans d'actions à l'issue des diagnostics et des accompagnements, les bases de données mises à disposition par les chambres consulaires permettent de déterminer des montants prévus de même que les subventions publiques demandées. Ainsi, sur la base de l'échantillon des entreprises accompagnées par les CMA, 1005 ont prévu des investissements qu'elles ont été capables de quantifier pour un montant total de plus de 36 millions d'euros.

Sur la base de cet échantillon concernant les entreprises accompagnées par les CMA (soit 1005 entreprises), un montant moyen d'investissement de 36 500 € / entreprise et un montant médian de 15 000 € / entreprise est prévu. Des subventions publiques sont demandées pour des montants moyen de 11 000 € / entreprise et médian de 6 000 € / entreprise.

Si le dispositif mis en œuvre semble avoir globalement répondu à ses objectifs et avoir été mis en œuvre de manière satisfaisante par les chambres consulaires, des améliorations à la marge pourraient y être apportées dans le cas où celui-ci serait poursuivi pour une courte période.

Si les objectifs étaient révisés en visant à accompagner la transition écologique des TPE de manière massive avec un souci plus marqué encore d'efficience, il serait pertinent de s'interroger sur la manière de concilier la sensibilisation du plus grand nombre et l'accompagnement individualisé vers les actions de transformation. Le rôle que pourrait tenir les chambres consulaires parmi l'ensemble des acteurs (ministères, ADEME, Bpifrance, organisations professionnelles) pourrait être intégré dans le cadre de leurs nouveaux COP.

Un dispositif « à étages » pourrait être proposé, cumulant sensibilisation de 1er niveau généraliste mobilisant peu d'interventions humaines, et phase d'approfondissement par des tiers experts. Ces diagnostics approfondis pourraient être conçus dans une démarche sectorielle et financés partiellement par l'Etat.

*

* *

TABLE DES RECOMMANDATIONS

Avertissement : l'ordre dans lequel sont récapitulées ci-dessous les recommandations du rapport ne correspond pas à une hiérarchisation de leur importance mais simplement à leur ordre d'apparition au fil des constats et analyses du rapport.

Recommandation n° 1.	Assurer un pilotage plus précis du déploiement territorial du programme pour rattraper le relatif retard constaté dans certaines régions et assurer ainsi une homogénéité sur le territoire.....	32
Recommandation n° 2.	Tenir compte du retour d'expérience sur les diagnostics pour cibler plus de diagnostics à distance, moins coûteux, et permettant d'atteindre plus d'entreprises pour le même coût avec des efficacités similaires.	32
Recommandation n° 3.	Veiller à un déploiement dans le temps homogène pour éviter les à-coups, ainsi que le recours à des conseillers moins coutumiers de ces opérations.	32
Recommandation n° 4.	Focaliser le temps passé sur les accompagnements afin de transformer les diagnostics en action.....	32
Recommandation n° 5.	Favoriser autant que possible l'accompagnement des TPE de petits effectifs dans les secteurs ayant les meilleurs impacts probables. Celles-ci recourent en effet moins naturellement à l'accompagnement de manière spontanée, malgré un besoin réel.....	32
Recommandation n° 6.	Renforcer la bonne articulation avec les fédérations et les organisations professionnelles.....	32
Recommandation n° 7.	En cas de poursuite du dispositif à l'identique, ou de lancement d'un dispositif comparable, expertiser (services de l'Etat avec les chambres consulaires) les modalités de subvention à même de refléter au plus près la réalité des coûts engagés par celles-ci et qu'elles ne pourraient pas prendre en charge dans le cadre de leurs missions habituelles.	33
Recommandation n° 8.	Afin de toucher la plus large proportion de la population de TPE, redéfinir l'objectif poursuivi par la phase de diagnostic, et en faire évoluer les modalités de manière à permettre une sensibilisation des entreprises sans engager de coûts trop significatifs pour les finances publiques (ex : autodiagnostic avec recours optionnel à un conseiller, sessions collectives, etc.)	34

- Recommandation n° 9.** Etablir (DGE en collaboration avec le MTECT) un processus de partage de l'information sur les dispositifs en faveur d'une transition écologique à une fréquence relativement rapide afin que des mises à jour puissent être communiquées aux acteurs pertinents. Enclencher ce processus dès qu'il a été établi, sans attendre que le recensement des actions soit exhaustif.35
- Recommandation n° 10.** Faire reconnaître par les pouvoirs publics les experts habilités à réaliser les diagnostics approfondis, clefs du succès du passage à l'action, afin de crédibiliser l'action de ces experts et pouvoir s'assurer que cette action garde une dimension d'intérêt général.....36
- Recommandation n° 11.** Conditionner les moyens publics destinés à l'analyse et l'accompagnement des besoins de transition écologique des TPE, sous forme budgétaire ou fiscale, au passage à l'acte par la mise en œuvre de certaines transformations.36

1 PRESENTATION DU DISPOSITIF

La France compte 3,7 millions de très petites entreprises (TPE) et PME (petites et moyennes entreprises), employant plus de 46% des 14 millions de salariés français. L'importance de leurs activités pour la transition écologique ne réside pas uniquement dans la réduction des consommations ou des émissions au niveau national mais aussi dans la contribution potentielle à l'évolution des états d'esprit d'une part significative de la population et du tissu économique partout sur le territoire. Dans ce cadre, un plan d'accompagnement des TPE à la transition a été mis en place en 2021 par le gouvernement, dont l'audit flash est l'objet de la présente mission.

1.1 Historique du dispositif

1.1.1 Un dispositif créé dans le cadre du plan France Relance

La genèse du dispositif remonte à l'été 2020. Le 29 juin, Agnès Pannier-Runacher, alors secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Économie et des Finances, chargée de l'industrie, du commerce et de l'artisanat, présentait un plan pour aider les commerçants, artisans et indépendants à surmonter l'impact de la crise sanitaire. Ce plan comprenait un accompagnement de leur transformation numérique. Le 1^{er} juillet, la secrétaire d'Etat ajoutait un accompagnement à la transformation écologique à côté de celle au numérique¹, sans détailler encore les modalités du dispositif. Le 6 juillet, Jean Castex formait le nouveau gouvernement au sein duquel la responsabilité des petites et moyennes entreprises est confiée à Alain Griset².

Les parties au projet - DGE, MTE, ADEME, CCI France, CMA France – se sont réunies et dès le 22 juillet 2020, les principales caractéristiques de l'opération sont établies :

- Cibles : artisans et commerçants de proximité.
- Trois phases : communication, diagnostic (objectif 35 000), accompagnement à l'action (objectif 10 000), réalisées par des conseillers des chambres consulaires (mobilisation annoncée de 200 conseillers) ; gratuit pour les entreprises, les chambres sont partiellement défrayées (300 €/j de conseiller) grâce à des conventions passées avec l'Etat.
- L'ensemble devait se dérouler en 2021.

Le MTE fut associé à partir du 30 juillet 2020, avec le but explicite de coordonner le nouveau projet avec le [plan d'accélération de la transition écologique des PME et TPE](#), lancé 2 mois plus tôt par le MTES³. Dès lors, il devint partie prenante. Les réunions se sont succédées à un rythme mensuel pour la mise au point des détails. Le projet fut inscrit pour 15 M€ dans le plan de relance annoncé par le Premier ministre le 3 septembre 2020. Les conventions, d'abord prévues pour être portées par le MTE, ont rebasculé sur le ministère délégué aux PME à partir de début janvier 2021 ; à cette annonce, les chambres consulaires exprimèrent leur inquiétude sur un risque de retard au lancement induit par cette modification, alors que des recrutements avaient été lancés. Alors que l'ensemble du dispositif était techniquement prêt dès le 3 février, les conventions furent finalement signées le 5 juillet 2021. Les principales caractéristiques

¹ A. Pannier-Runacher lors de son [audition par la délégation aux entreprises du Sénat le 1^{er} juillet 2020](#)

² Ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances

³ Avec l'ADEME et Bpifrance mais sans les chambres consulaires.

étaient celles de juillet 2020 à deux modifications près : le défraiement était passé de 300 à 333,33 €/j et l'échéance de fin 2021 à fin 2022.

La présentation du projet aux syndicats professionnels est intervenue le 14 janvier 2021 dans le cadre plus général d'une journée organisée par le MTE pour présenter les dispositifs d'aide publique à la transition écologique à ces organisations. En définitive, ces syndicats, non associés à l'élaboration du projet, n'auront pas collaboré à sa mise en œuvre.

1.1.2 Des objectifs simplifiés et un suivi essentiellement ciblé sur le nombre d'entreprises touchées

Les objectifs du dispositif tels qu'établis initialement par le groupe de travail qui l'a créé, sont les suivants :

1. compléter les dispositifs existants, qui s'adressent davantage aux PME de plus de 20 salariés
2. augmenter de manière significative le nombre de TPE accompagnées dans leur transformation
3. optimiser les flux des entreprises, mettre en place des process de production plus respectueux de l'environnement et permettre des économies récurrentes

L'objectif tel que repris dans les conventions reprend ces buts principaux, sans rentrer dans des considérations quantitatives autres que le nombre d'entreprises touchées :

« Article 1 : Objet de la convention

CCI France : La présente convention a pour objet de déterminer les conditions et modalités d'attribution par l'administration d'une subvention au co-contractant pour la mise en œuvre du dispositif d'accompagnement des CCI en faveur des commerçants et indépendants pour accélérer leur transition écologique ...

CMA France : La présente convention a pour objet de déterminer les conditions et modalités d'attribution par l'Etat d'une subvention à CMA France pour la mise en œuvre par les CMA d'un programme de soutien à la transition écologique des entreprises artisanales...»

L'annexe 3 précise les « objectifs de l'action » ; seule la première étape « communication, sensibilisation et valorisation » comporte un objectif qualitatif sur la transition : « Concilier enjeu écologique et intérêt économique grâce à la mise en avant d'exemples concrets et de témoignages ».

Les objectifs de politique publique sont rappelés dans le préambule :

« La présente convention s'inscrit dans la démarche portée par CMA France, CCI France, le CGDD du Ministère de la Transition écologique (MTE), la Direction générale des entreprises (DGE) du Ministère de l'économie, des finances et de la relance (MEFR) et l'ADEME pour la conception d'une offre d'intégration de la transition écologique dans le quotidien des artisans, commerçants et indépendants, au travers de démarches de sensibilisation, de réalisation de diagnostics, de plan d'actions et de mesures d'accompagnement à la transition écologique.»

La suite du texte de la convention reprend mot à mot les objectifs initiaux du projet, tels que présentés au début de la présente section.

On peut considérer que la mise en place des conventions avec les CCI et les CMA traite le premier objectif⁴, même si certaines chambres ont ouvert le dispositif à toutes les entreprises. La convention prévoit un suivi mensuel⁵ qui traite le deuxième objectif mais pas le troisième. Les bilans annuels demandés, toujours à l'article 7, pourraient avoir une dimension davantage qualitative « bilan ... explicitant les opérations menées, les résultats obtenus et les raisons des écarts entre les objectifs programmés et ceux effectivement atteints... » mais la suite des exigences renvoie aux dimensions quantitatives « ... en rappelant les objectifs et les critères de suivi et d'évaluation, définis dans les annexes financière et technique jointes à la présente convention. » Ces annexes techniques sont les n°3 et n°4 dont nous avons vu qu'elles ne comportaient pratiquement pas d'élément qualitatif concernant l'écologie.

Les premières demandes concernant l'impact de la démarche sur l'environnement apparaissent formellement le 7 septembre 2022 dans une requête de la DGE.

Il convient donc de noter, ce qui est confirmé par les services de la DGE ainsi que les chambres consulaires, que les objectifs poursuivis initialement étaient essentiellement centrés sur le nombre d'entreprises accompagnées, et qu'il a été décidé de ne pas suivre durant l'opération d'autres indicateurs d'impacts (financiers, quantité d'énergie, de CO₂). Ce parti pris compréhensible par le souhait d'aller vite dans le cadre du plan de relance, rendait nécessairement impossible toute démarche d'évaluation ex-post en matière d'impact.

1.1.3 Mode de fonctionnement du dispositif

Le dispositif conçu reposait sur la définition d'une méthodologie d'accompagnement conçue au niveau national, et déployée de manière homogène par les différentes chambres consulaires sur chaque territoire. Ce dispositif se démarque ainsi d'autres outils déjà déployés par certaines chambres au niveau territorial, et qui relèvent en général de partenariats locaux.

Le dispositif reposait sur 2 niveaux

1.1.3.1 Le diagnostic

Une offre de diagnostic réalisée par un conseiller consulaire, permettant de réaliser un bilan écologique sur l'ensemble des thématiques relevant de l'activité de l'entreprise, est proposée par les chambres consulaires aux prospects répondant au ciblage de l'opération (TPE). Ce diagnostic pouvait être réalisé soit en présentiel, soit en distanciel.

Les diagnostics réalisés s'appuyaient sur un référentiel commun élaboré au niveau national, outillé grâce aux systèmes d'informations de CCI France et de CMA France et comportant derrière des actions types en réponses aux problématiques identifiées. Les conseillers responsables du diagnostic pouvaient

⁴ « compléter les dispositifs existants, qui s'adressent davantage aux PME »

⁵ Article 7 et annexe 4

compléter les actions proposées par des actions plus personnalisées, par exemple en se reposant sur l'offre de dispositifs régionaux.

L'échange entre le conseiller et le chef d'entreprise permet, à partir des leviers d'actions produits automatiquement, d'ajuster les recommandations. Il convient de souligner que, préalablement au lancement du dispositif, les conseillers impliqués ont bénéficié de formation leur permettant de monter en compétence sur les problématiques concernées.

Finalement, après échange avec le conseiller CCI, le chef d'entreprise obtient un bouquet d'actions à mettre en œuvre, dont la complexité est corrélée à la maturité écologique de l'entreprise et à l'ambition du chef d'entreprise.

Si on est avec un chef d'entreprise « débutant », les propositions d'actions seront surtout des gestes simples et faciles à mettre en œuvre, alors qu'avec un chef d'entreprise plus avancé écologiquement ou souhaitant entrer dans une démarche ambitieuse d'amélioration, les propositions seront des accompagnements et l'orientation vers des aides financières pour soutenir les investissements.

1.1.3.2 L'accompagnement

Une offre d'accompagnement, une fois le plan d'actions réalisé, permettait d'appuyer le commerçant ou artisan concerné dans la mise en place de certaines des actions issues du diagnostic. Cet accompagnement pouvait également être réalisé soit en présentiel, soit en distanciel.

Le conseiller concerné pouvait ainsi guider le chef d'entreprise dans la préparation des actions issues du diagnostic et qui reposaient en particulier soit sur des démarches complexes (recherche de financement), soit sur le montage de dossier (demande de labélisation).

1.1.3.3 Le suivi

L'ensemble des entreprises accompagnées ont été suivies par les chambres consulaires, étant systématiquement rappelées à l'issue d'un délai de 2 mois pour savoir quelle utilisation avait été faite du diagnostic et si certaines des actions préconisées avaient été mises en place, afin de suivre le « taux de transformation » et le cas échéant de pouvoir inciter les chefs d'entreprises concernés à passer à l'acte.

1.1.3.4 Le pilotage

Au niveau national, un comité de pilotage associant le MTE, le MEFSIN, l'ADEME ainsi que les chambres consulaires a été mis en place pour le pilotage de l'action. Derrière, les chambres consulaires assuraient, dans leur domaine de compétence, la mise en œuvre opérationnelle du dispositif. En particulier, elles étaient responsables de l'atteinte des objectifs chiffrés fixés par les conventions, assurés par un pilotage au niveau national du nombre d'entreprises touchées par chaque chambre locale dans le cadre d'objectifs proportionnels aux populations d'entreprises sur le territoire.

2 DEPLOIEMENT DU DISPOSITIF

Les chiffres présentés dans cette partie reposent sur les reportings de l'action à fin décembre 2022 tels que communiqués par CCI France et CMA France⁶.

Le premier constat, quantitatif, qui s'impose est que l'objectif chiffré fixé initialement n'a pas été pleinement atteint, avec cependant des chiffres tout à fait satisfaisants.

CCI France	Entreprises	Objectif	Taux d'atteinte	CMA France	Entreprise	Objectifs	Taux d'atteinte
Diagnostiques	15147	17500	87%	Diagnostiques	13774	17500	79%
Accompagnements	5206	5000 à 10000	69%	Accompagnements	4763	5000 à 10000	64%

Tableau : Résultats en volume de l'opération selon les reportings au 31 décembre⁷

Il convient cependant de noter que l'opération a été lancée avec un retard très significatif (d'au moins 5 mois) par rapport au planning initial, non imputable aux chambres consulaires. Dans ce cadre, l'écart entre l'objectif et le réalisé ne paraît pas significatif d'un échec structurel.

Cette partie s'intéresse aux résultats détaillés du déploiement de l'action.

2.1 Un déploiement harmonieux sur le territoire

Région	Part du PIB national	Nombre d'entreprises diagnostiquées	Proportion des diagnostics	Nombre accompagnements	Proportion des accompagnements
Auvergne-Rhône-Alpes	11,7%	2 959	10,52%	870	9,5%
Bourgogne-Franche-Comté	3,3%	1 094	3,89%	315	3,4%
Bretagne	4,3%	1 478	5,25%	287	3,1%
Centre-Val de Loire	3,1%	842	2,99%	198	2,2%
Corse	0,4%	121	0,43%	45	0,5%
Grand Est	6,6%	2 246	7,99%	1 132	12,4%
Hauts-de-France	7,0%	1 733	6,16%	465	5,1%
Île-de-France	30,9%	5 850	20,80%	2 384	26,0%
Normandie	3,9%	1 552	5,52%	387	4,2%
Nouvelle-Aquitaine	7,5%	2 522	8,97%	843	9,2%
Occitanie	7,3%	2 902	10,32%	965	10,5%
Pays de la Loire	5,0%	1 501	5,34%	656	7,2%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	7,0%	2 926	10,40%	518	5,7%
France métropolitaine hors Île-de-France	67,2%	21 876	78%	6 681	72,9%
France métropolitaine	98,1%	27 726	99%	9 065	99,0%
Guadeloupe	0,4%	48	0,17%	30	0,3%
Martinique	0,4%	58	0,21%	12	0,1%
Guyane	0,2%	31	0,11%		0,0%
Réunion	0,8%	263	0,94%	54	0,6%
Mayotte	0,1%	-	0,00%		0,0%
Dom	1,9%	400	1,4%		0,0%
France métropolitaine et DOM	100,0%	28 126	100%	9 161	100,0%

Les chambres consulaires au niveau national ont communiqué aux différentes chambres au niveau régional des objectifs concernant l'opération. L'analyse des résultats montre que ce déploiement a

⁶ Il existe une légère différence entre les chiffres totaux et les chiffres présentés dans les analyses de détails, les fichiers de reporting détaillés ne comprenant pas toutes les entreprises à la date de rédaction du présent rapport.

⁷ L'objectif pour les accompagnements étant de 5000 à 10000, une fourchette médiane de 7500 a été retenu pour le calcul de l'atteinte de l'objectif.

permis une couverture très équilibrée du territoire français. La comparaison des proportions d'accompagnement par rapport aux poids régionaux de PIB montre en effet une très bonne corrélation⁸ (exception faite de l'Île-de-France mais donc la contribution dans le PIB est surpondérée par les effets de siège).

Au niveau des accompagnements, là encore, l'opération semble avoir été déployée de manière relativement homogène sur le territoire national. Il est toutefois notable de constater qu'une plus forte dispersion existe, et notamment que certaines régions ont considérablement plus transformé les diagnostics en accompagnement, en particulier la région Grand-Est et la région Ile de France. Inversement, la région Sud (et la région Bretagne dans une moindre mesure) a significativement moins transformé les diagnostics en accompagnement.

Région	Nombre d'entreprises diagnostiquées	Nombre accompagnements	Taux de transformation
Auvergne-Rhône-Alpes	2 959	870	29,4%
Bourgogne-Franche-Comté	1 094	315	28,8%
Bretagne	1 478	287	19,4%
Centre-Val de Loire	842	198	23,5%
Corse	121	45	37,2%
Grand Est	2 246	1 132	50,4%
Hauts-de-France	1 733	465	26,8%
Île-de-France	5 850	2 384	40,8%
Normandie	1 552	387	24,9%
Nouvelle-Aquitaine	2 522	843	33,4%
Occitanie	2 902	965	33,3%
Pays de la Loire	1 501	656	43,7%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2 926	518	17,7%
France métropolitaine	27 726	9 065	32,7%

2.2 Une couverture large des différentes typologies de TPE

Le ciblage des dispositifs visait principalement à se concentrer sur les TPE et les PME de moins de 20 salariés. La focalisation sur les commerces de proximité ainsi que sur l'hôtellerie restauration, apparaît clairement dans la liste des 20 secteurs les plus accompagnés : l'hôtellerie restauration prise au total (traditionnelle, rapide et débits de boissons inclus) représente en effet près de 19% des entreprises ayant bénéficié d'un diagnostic.

⁸ On peut noter une légère sous-représentation en Guadeloupe et Martinique, mais le faible nombre d'observations est peu significatif.

Activité (code NAF)	Nombre de diagnostic	Proportion du total
Restauration traditionnelle	2487	8,84%
Boulangerie et boulangerie-pâtisserie	1496	5,32%
Coiffure	1478	5,25%
Restauration de type rapide	1339	4,76%
Hôtels et hébergement similaire	833	2,96%
Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé	787	2,80%
Comm. dét. fleurs, plantes, etc, animaux de cie et leurs aliments	753	2,68%
Entretien et réparation de véhicules automobiles légers	699	2,49%
Transports de voyageurs par taxis	623	2,22%
Soins de beauté	610	2,17%
Commerce d'alimentation générale	558	1,98%
Débites de boissons	556	1,98%
Réparation d'autres biens personnels et domestiques	538	1,91%
Comm. détail viandes & produits à base de viande (magas. spéc.)	478	1,70%
Commerces de détail d'optique	408	1,45%
Autres commerces de détail spécialisés divers	372	1,32%
Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé	356	1,27%
Travaux de menuiserie bois et PVC	354	1,26%
Réparation d'ordinateurs et d'équipements périphériques	338	1,20%
Fabrication de vêtements de dessus	336	1,19%
TOTAL Top 20	15399	55%

Activité (code NAF)	Nombre d'accompagnements	Proportion
Restauration traditionnelle	889	9,70%
Boulangerie et boulangerie-pâtisserie	522	5,70%
Coiffure	444	4,85%
Restauration de type rapide	382	4,17%
Hôtels et hébergement similaire	357	3,90%
Transports de voyageurs par taxis	337	3,68%
Comm. dét. fleurs, plantes, etc, animaux de cie et leurs aliments	220	2,40%
Commerce d'alimentation générale	217	2,37%
Réparation d'autres biens personnels et domestiques	214	2,34%
Entretien et réparation de véhicules automobiles légers	208	2,27%
Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé	202	2,20%
Débites de boissons	178	1,94%
Soins de beauté	159	1,74%
Commerces de détail d'optique	149	1,63%
Réparation d'ordinateurs et d'équipements périphériques	143	1,56%
Comm. détail viandes & produits à base de viande (magas. spéc.)	139	1,52%
Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé	123	1,34%
Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée	122	1,33%
Fabrication de vêtements de dessus	108	1,18%
Autres commerces de détail spécialisés divers	105	1,15%
TOTAL Top 20	5218	56,96%

Globalement, la transformation « diagnostic vers accompagnement » s'est avérée à peu près homogène sur l'ensemble du dispositif, avec un taux moyen de 1 accompagnement pour 3 diagnostics. Cependant, là aussi, de rares disparités significatives sont à noter (cf. tableau ci-dessous). En particulier, les hôtels ainsi que les taxis ont été beaucoup plus nombreux à passer à la phase d'accompagnement. Ces différences peuvent être attribuées à plusieurs facteurs, et notamment à la sensibilisation effectuée par certaines branches professionnelles auprès de leurs adhérents.

Cependant, elle souligne également la nécessité de piloter de manière serrée le passage de la phase de diagnostic vers la phase d'accompagnement (cf. parties suivantes). En effet, en l'absence d'accompagnement, le diagnostic peut fréquemment rester une sensibilisation ponctuelle qui sera sans suite sur l'engagement de démarches réelles de transition, seules à même de générer des gains écologiques et économiques.

	Taux de transformation diagnostic vers accompagnement
Restauration traditionnelle	35,7%
Boulangerie et boulangerie-pâtisserie	34,9%
Coiffure	30,0%
Restauration de type rapide	28,5%
Hôtels et hébergement similaire	42,9%
Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé	25,7%
Comm. dét. fleurs, plantes, etc, animaux de cie et leurs aliments	29,2%
Entretien et réparation de véhicules automobiles légers	29,8%
Transports de voyageurs par taxis	54,1%
Soins de beauté	26,1%
Commerce d'alimentation générale	38,9%
Débits de boissons	32,0%
Réparation d'autres biens personnels et domestiques	39,8%
Comm. détail viandes & produits à base de viande (magas. spéc.)	29,1%
Commerces de détail d'optique	36,5%
Autres commerces de détail spécialisés divers	28,2%
Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé	34,6%
Travaux de menuiserie bois et PVC	27,1%
Réparation d'ordinateurs et d'équipements périphériques	42,3%
Fabrication de vêtements de dessus	32,1%
Moyenne	33%

2.3 Un focus respecté sur les TPE

Le ciblage des dispositifs visait principalement à se concentrer sur les TPE et les PME de moins de 20 salariés. Cet objectif a été très largement rempli, puisque 92% des diagnostics réalisés et 90% des accompagnements ont été focalisés sur des entreprises de moins de 10 salariés.

Nombre d'employés	Nombre de diagnostic	Nombre d'accompagnements	Taux de transformation
0	10052	2846	28,3%
1 à 2	8116	2589	31,9%
3 à 9	7781	2824	36,3%
10 à 49	2148	886	41,2%
50 à 249	29	16	55,2%
Total général	28126	9161	32,6%

Néanmoins, deux constats méritent d'être soulignés :

- Le premier est l'importance des entreprises sans employé. Si la transition écologique est naturellement un enjeu qui doit être partagé par l'ensemble des acteurs économiques et auquel ils doivent être sensibilisés, la question se pose de la stratégie de focalisation des moyens publics au regard des impacts obtenus. En effet, il est probable que l'impact en termes d'optimisation écologiques (gain d'énergie, consommation d'eau, etc.) soit plus important pour les TPE employant au moins quelques salariés. Il est donc nécessaire de s'interroger sur l'objectif précis poursuivi par le dispositif (sensibilisation générale ou recherche de résultats concrets rapides), et sur une éventuelle différenciation de la nature des moyens à mettre en œuvre pour chaque catégorie d'entreprise.
- Le deuxième est la corrélation étroite entre la taille des entreprises et le recours à un accompagnement. Les entreprises de 10 à 49 salariés sont proportionnellement 46% plus nombreuses à passer à l'accompagnement après un diagnostic que les entreprises sans salarié, et 29% plus nombreuses que les entreprises de 1 à 2 salariés. A nouveau, s'il est logique que les

entreprises plus importantes puissent identifier des enjeux plus significatifs justifiant un accompagnement, il n'apparaît pas non plus souhaitable que les PME entre 3 et 20 salariés recourent beaucoup moins à un accompagnement et engagent moins d'actions du simple fait de leur taille. Il s'agit donc d'un point de vigilance si ce dispositif devait être prolongé ou si des dispositifs similaires devaient être mis en place.

3 EVALUATION DES MODALITES DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DU PILOTAGE

3.1 Accompagnement

3.1.1 Méthodologie

Pour évaluer les modalités de l'accompagnement proposé par les chambres, nous avons interrogé directement 33 conseillers des chambres consulaires dont les noms figuraient sur des sites web des chambres⁹ en tant que « conseiller environnement » (voire plus directement point de contact pour le dispositif audité), ainsi que 6400 entreprises ayant bénéficié du dispositif, selon un échantillon représentatif de la composition des entreprises ayant bénéficié d'un diagnostic et d'un accompagnement (cf annexes 4 et 5). Les analyses présentées dans ce paragraphe sont issues des réponses à ces questionnaires (17 conseillers et 670 entreprises dont les réponses étaient exploitables, que nous appellerons par la suite « échantillon »).

3.1.2 Les conseillers en charge du diagnostic et de l'accompagnement

Les deux tiers des conseillers de l'échantillon avaient suivi une formation spécifique pour réaliser les diagnostics, essentiellement des formations internes d'une durée maximum d'un jour, parfois par webinaire. Une réponse mentionne une formation de 2 jours, une autre une formation de 3 jours ou plus. A une exception près, les conseillers géraient d'autres aides que celle objet de cet audit ; un quart y consacraient au plus le quart de leur temps de travail, un quart entre le quart et la moitié, un quart entre la moitié et les trois quarts et trois quarts plus des trois quarts de leur temps de travail.

70% indiquent avoir reçu des témoignages de satisfaction des entreprises qu'ils ont accompagnées – mais il se peut que les conseillers interrogés qui ont reçu de tels témoignages aient plus volontiers répondu au questionnaire que les autres, provoquant ainsi un biais dans l'échantillonnage. Parmi les satisfactions rapportées :

- L'éclairage sur les aides et sur la réglementation
- La gratuité et le balayage 360°
- Les accompagnements sur l'énergie et sur la mobilité
- L'aide à la prise de recul et au dégagement des priorités
- Constater qu'on peut s'améliorer parfois sans investissement.

Parmi les raisons rapportées à l'absence de suite de la part des entreprises, la première est le manque de temps et le caractère non prioritaire (qui sont liés). Apparaissent également un engagement préexistant avec une entreprise de conseil pour un diagnostic écologique ou une maturité jugée déjà suffisante sur le sujet. Cependant, le contexte énergétique en 2022 semble avoir rehaussé l'intérêt du dispositif.

Parmi l'offre complexe d'aides publiques dans le domaine de l'environnement, 70% des conseillers de l'échantillon rapporte que le dispositif audité était considéré comme très prioritaire ou assez prioritaire. Pourtant, dans la cinquantaine de visites de sites web de chambres consulaires que nous avons réalisées lors de la première semaine de janvier, ce dispositif n'est apparu qu'une seule fois en page d'accueil du site ; la plupart du temps, il fallait de l'ordre de 4 clics pour l'atteindre (sans erreur d'aiguillage) et sur un

⁹ 23 sites de CCI et 12 sites de CMA tirés au hasard, dans chacune des régions métropolitaines.

des sites, nous ne l'avons pas trouvé malgré 20 minutes de recherche. Cette priorité rapportée par les conseillers ne transparaît donc pas au niveau institutionnel.

Tous les conseillers qui se sont prononcés sur l'intérêt de la poursuite du dispositif ont répondu oui, 3 ne se sont pas prononcés. Les arguments en faveur de cette prolongation sont :

- L'adaptation de l'outil – le seul existant – à une première prise de conscience
- La réponse gratuite à un besoin
- La nécessité d'avoir une continuité dans le temps, car il en faut pour intéresser sur de nouveaux sujets et les TPE sont très nombreuses
- Le renfort du lien entre les entreprises et les chambres consulaires

Parmi les améliorations proposées en cas de poursuite du dispositif :

- Elargir la cible (> 10 salariés, entreprises de service à l'entreprise), pouvoir passer directement à l'accompagnement quand l'entreprise a déjà un projet
- Mieux cibler le diagnostic selon le métier de l'entreprise
- Approfondir le diagnostic initial sans le spécialiser
- Relier aux aides à l'investissement
- Réduire la quantité et accroître la qualité en travaillant avec les entreprises volontaires

Les témoignages rapportés sont en annexe 4.

3.1.3 Les entreprises accompagnées

3.1.3.1 En amont du diagnostic

Le dispositif prévoyait une intervention des chambres consulaires en trois phases :

- 1 communication
- 2 diagnostic et plan d'actions
- 3 accompagnement à la transition écologique

80% des 670 entreprises de l'échantillon indiquent avoir eu connaissance du dispositif par une chambre consulaire. La première phase s'est donc déroulée avec succès.

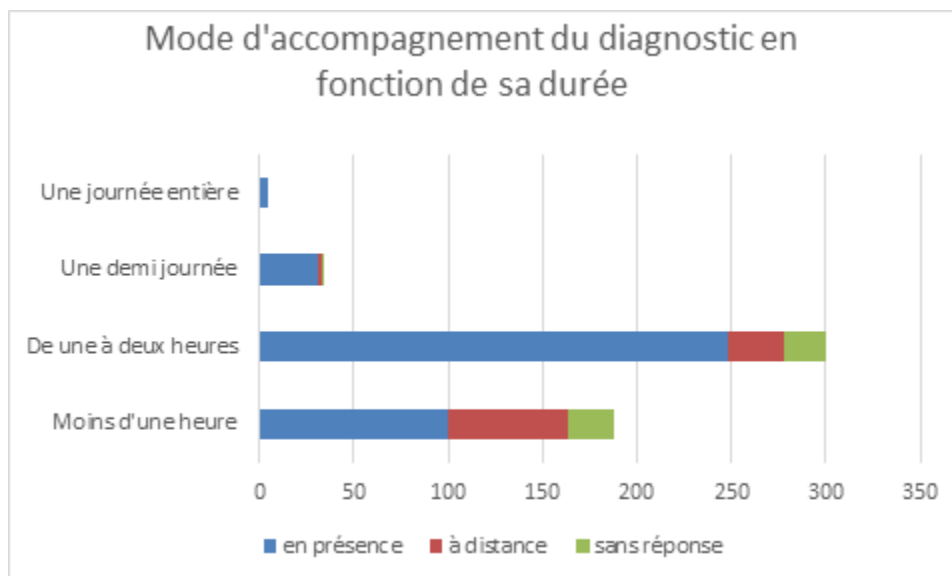
60% des entreprises de l'échantillon indiquent qu'elles sont entrées dans le dispositif à leur initiative car elles étaient déjà dans une recherche active ou dans un souci de s'améliorer sur l'environnement. Un peu plus du quart l'a fait en réponse à la sollicitation de sa chambre consulaire.

80% des entreprises de l'échantillon considéraient leur maturité sur la transition écologique comme moyenne (43%) ou forte (37%)¹⁰. C'est plutôt bon signe mais il faut garder à l'esprit que cette question a été posée après l'opération dont l'impact n'a pu être que bénéfique sur ce sujet (voir ci-dessous).

¹⁰ Question : « Quelle est votre maturité sur les questions liées à la prise en compte des enjeux de transition écologique dans votre activité ? » ; réponses possibles : forte = ces enjeux sont parfaitement intégrés, j'ai un plan sur chacun des enjeux me concernant, et je le suis ; moyenne = j'ai identifié un premier sujet relatif à la transition écologique dans mon activité et j'ai commencé à le traiter ; faible = je n'ai encore mené aucune réflexion à ce sujet ; sans réponse.

3.1.3.2 Durant le diagnostic

La mission s'est intéressée au temps passé à la réalisation du diagnostic d'une part parce que le temps des chefs d'entreprise est précieux, d'autre part parce que la subvention versée aux chambres dépendait du nombre de demi-journées qui lui était consacré. Chez les entreprises qui ont répondu, 80% des diagnostics ont duré moins de deux heures.

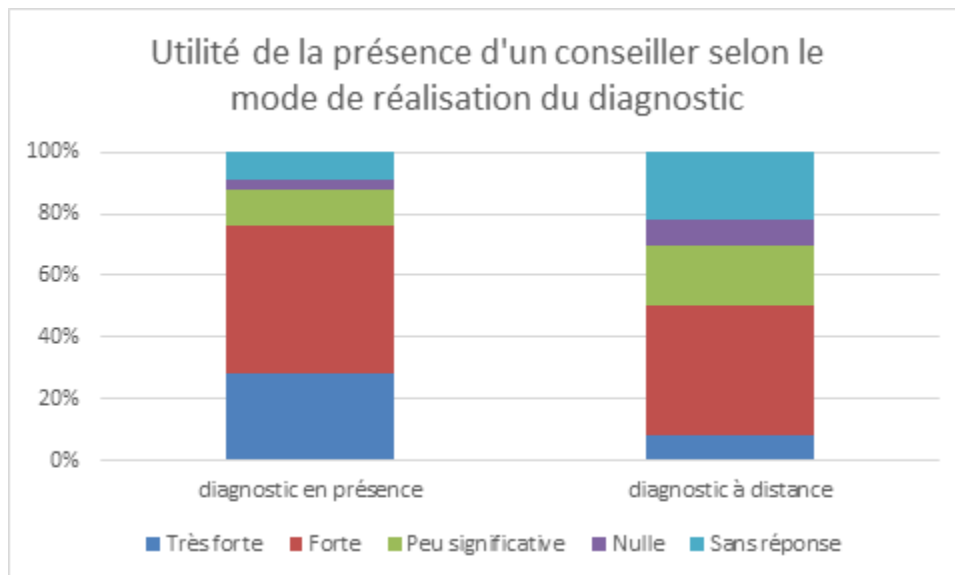


Sans surprise, les diagnostics à distance sont souvent plus courts que ceux en présence.

Nous avons ensuite cherché à savoir comment la valeur ajoutée du conseiller avait été appréciée par l'entreprise, par comparaison avec un diagnostic fait en ligne¹¹. Globalement, la moitié des entreprises a considéré la présence du conseiller pour réaliser le diagnostic comme utile (33%) ou très utile (17%). Cependant, c'est l'absence de réponse à cette question qui prédomine (36% des entreprises).

Quand le conseiller s'est déplacé pour réaliser le diagnostic, dans les trois quarts des cas, l'entreprise a considéré sa présence comme utile (dans 48% des réponses) voire très utile (28% des réponses) par comparaison avec un diagnostic qui aurait été fait en ligne. Quand le diagnostic a été fait à distance, elles ne sont plus que la moitié à considérer que la présence du conseiller a été utile ou très utile par rapport à un diagnostic en ligne sans conseiller.

¹¹ Question : « Quelle a été l'utilité de la présence d'un conseiller pour le diagnostic par rapport à un autodiagnostic sur internet ? »
réponses possibles : très forte, forte, peu significative, nulle, sans réponse.



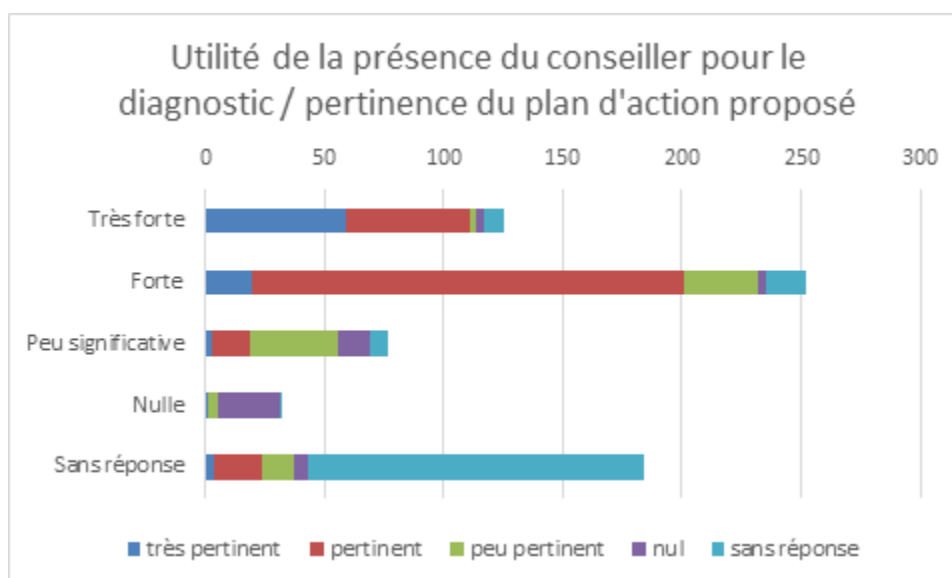
53% des entreprises de l'échantillon ont considéré que le diagnostic leur a permis d'améliorer leur maturité écologique¹².

Quand on leur demande si elles recommanderaient ce diagnostic à un collègue, 58% des entreprises répondent oui, 30% ne répondent pas et 12% répondent non. Ce taux de recommandation pour une opération gratuite peut paraître limité.

C'est sans doute la conséquence du jugement porté sur le plan d'actions qui a suivi le diagnostic¹³. 53% des entreprises l'ont jugé pertinent ou très pertinent (un quart - 26% - n'a pas répondu). Sans surprise, les plans d'actions les plus pertinents se rencontrent chez les entreprises qui ont considéré l'utilité de la présence du conseiller comme forte (80% de réponses « très pertinent » ou « pertinent ») ou très forte (89% de réponse « très pertinent » ou « pertinent ») ; inversement, quand l'utilité du conseiller avait été estimée peu significative voire nulle, les plans d'actions qui ont suivi ont été jugés très majoritairement (73%) peu ou non pertinents. A noter que 23% des entreprises qui n'avaient pas exprimé d'avis sur l'utilité du conseiller ont néanmoins exprimé un avis sur la pertinence du plan d'actions (avis à peu près équilibrés entre positif et négatif).

¹² Question : « Sur une échelle de 1 à 4, le diagnostic vous a-t-il permis d'obtenir une meilleure perception de votre maturité écologique et de vous sensibiliser aux actions de transition ? » réponses possibles : 1 oui, tout à fait ; 2 oui, plutôt ; 3 non pas vraiment ; 4 non, pas du tout ; sans réponse.

¹³ Question : « Comment jugez-vous la pertinence du plan d'actions proposé à l'issue du diagnostic ? » réponses possibles : très pertinent, pertinent, peu pertinent, nulle, sans réponse.

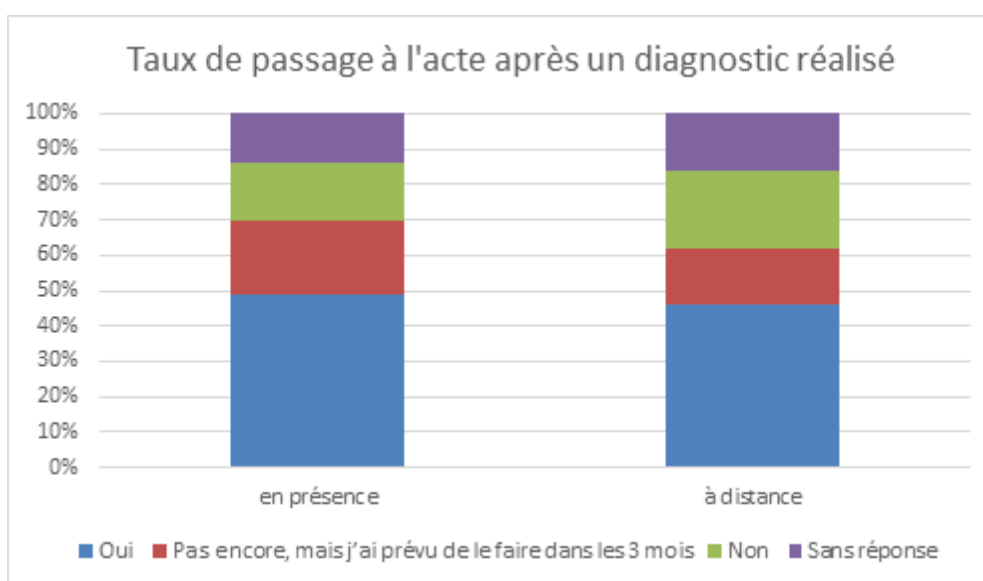


Lecture : Parmi les 252 entreprises qui avaient considéré l'utilité d'un conseiller comme forte (par rapport à un questionnaire en ligne), 20 ont jugé très pertinent le plan d'actions qui leur a été remis, 181 l'ont jugé pertinent, 31 peu pertinent, 3 nul et 17 n'ont pas répondu.

Les 80 entreprises ayant exprimé une insatisfaction quant à l'accompagnement¹⁴ (12% du total) sont réparties dans 47 départements différents. Compte tenu du petit nombre de répondants par département, il est hasardeux d'exploiter les taux d'insatisfaction rapportés au département.

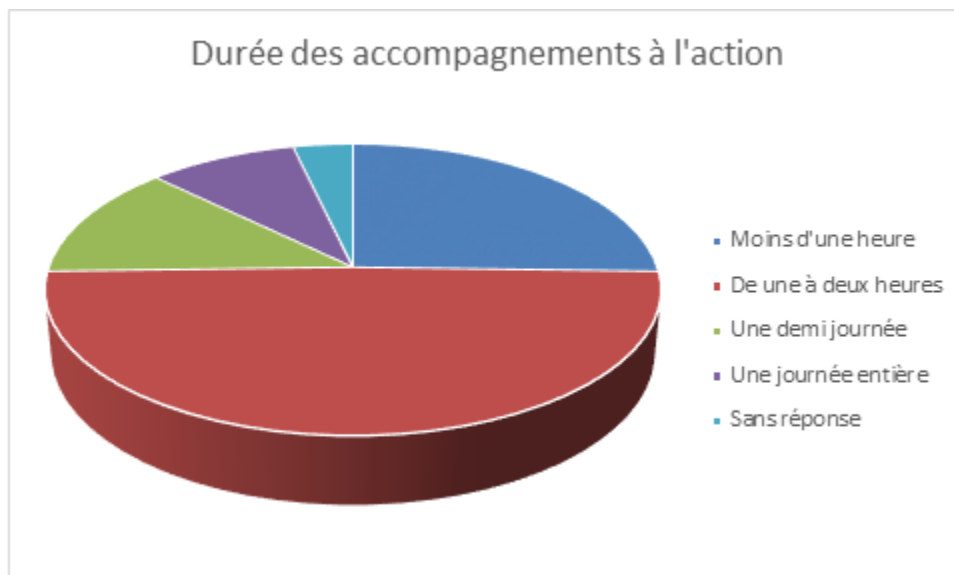
3.1.3.3 Après le diagnostic

Seulement 38% des entreprises de l'échantillon avaient déjà entrepris une action recommandée à la suite du diagnostic. Ce taux est toutefois un peu supérieur à celui globalement remonté par les chambres consulaires (32%). De plus, 18% indiquent n'avoir encore rien entrepris mais avoir prévu d'agir dans les 3 mois ; Le fait que le diagnostic ait été réalisé en présence ou à distance fait peu de différence.



¹⁴ Réponse « peu significative » ou « nulle » à la question sur l'utilité de la présence du conseiller lors du diagnostic et réponse « peu pertinent » ou « nulle » à la question sur la pertinence du plan d'actions.

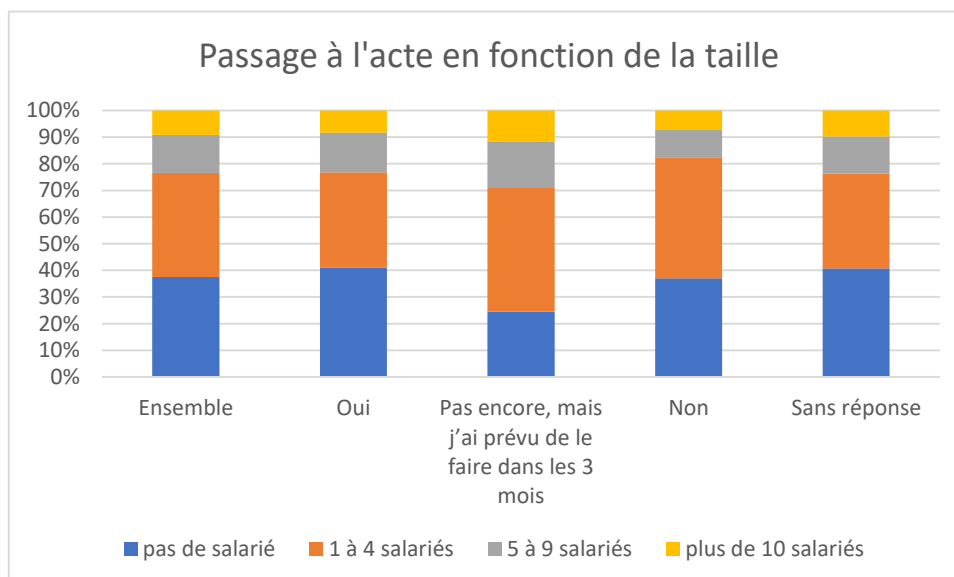
Sur l'échantillon, moins de la moitié (43%) des entreprises ayant agi ou prévoyant de le faire dans les 3 mois ont été ou ont prévu de se faire accompagner pour agir. Quand cet accompagnement est intervenu, il aura duré selon les répondants moins d'une heure dans un quart des cas, entre une et deux heures dans la moitié des cas. L'accompagnement à l'action aurait donc été à peine plus long que celui constaté sur le diagnostic.



Soulignons qu'auprès des entreprises de notre échantillon, celles qui ont été accompagnées dans leur action sont quasiment unanimes à avoir apprécié cet accompagnement¹⁵ (89%) et à le recommander à leurs collègues (93%). L'utilité de l'accompagnement dans la mise en œuvre des actions paraît donc établie.

Enfin, nous n'avons pas complètement retrouvé dans notre échantillon la propension à agir plus forte des entreprises les plus grandes qui ressort du fichier général des chambres consulaires. Les entreprises sans salarié sont un peu plus enclines à agir et beaucoup moins enclines à différer que la moyenne de l'échantillon, celles de 1 à 4 salariés sont celles qui agissent le moins et diffèrent le plus ; celles de 5 à 9 salariés agissent un peu plus que la moyenne de l'échantillon. Au-delà de 10 salariés, on observe un peu moins de passage à l'acte et un peu plus de différé.

¹⁵ Question : « Quel a été l'apport de cet accompagnement dans la mise en œuvre de ces actions ? » ; réponses : très fort, je ne l'aurais pas fait seul ; fort ; peu significatif ; nul, je l'aurais fait de la même manière seul ; sans réponse



Lecture : les entreprises sans salarié représentent 38% des entreprises de l'échantillon qui ont renseigné leur taille (666 réponses), celles de 1 à 4 salariés 39%, celles de 5 à 9 salariés 14%, celles de 10 salariés ou plus 9%. 41% des entreprises sans salarié ont indiqué être passées à l'action, ce taux est de 36% pour celles de 1 à 4 salarié, de 15% pour celles de 5 à 9 et de 8% pour celles de 10 ou plus.

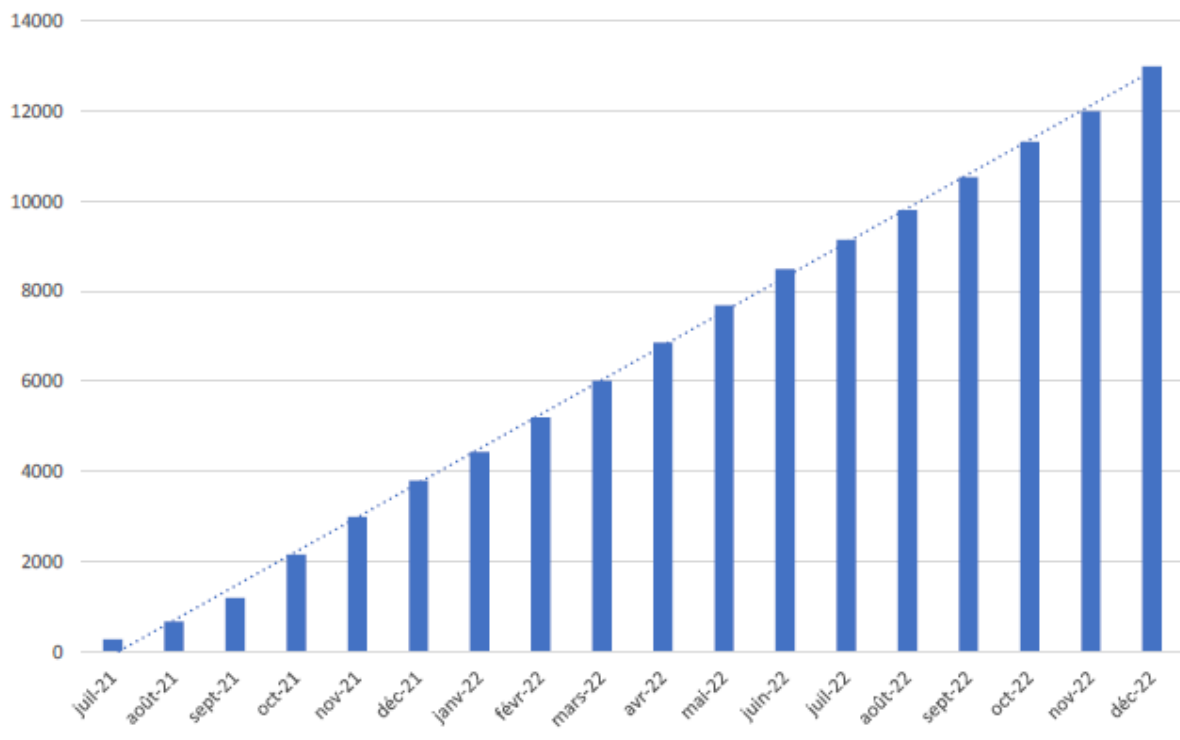
3.2 Pilotage de l'opération

Sur la forme, les comités de pilotage se sont tenus au rythme trimestriel prévu par les conventions. Cependant, les documents relatifs à ces comités de pilotage sont disparates et peu formalisés. Il nous est dès lors difficile de savoir qui était présent, quelles observations ont été formulées et quelles décisions ont été prises. Sur le fond, le « pilotage » du projet apparaît conforme aux exigences de la convention tant en rythme qu'en contenu mais dans l'ensemble, il ressort davantage comme un suivi de la progression du dispositif, avec examen des rapports présentés par les chambres consulaires et observations concernant les quantités réalisées que comme un réel pilotage, i.e. comme le lieu de décisions d'orientation ou réorientation.

3.2.1 Chambres des métiers

L'évolution mensuelle des quantités de diagnostics par les chambres de métiers apparaît régulière.

Cumul des diagnostics au 31 décembre
2022



Celle des accompagnements montre un pic en décembre 2022 :



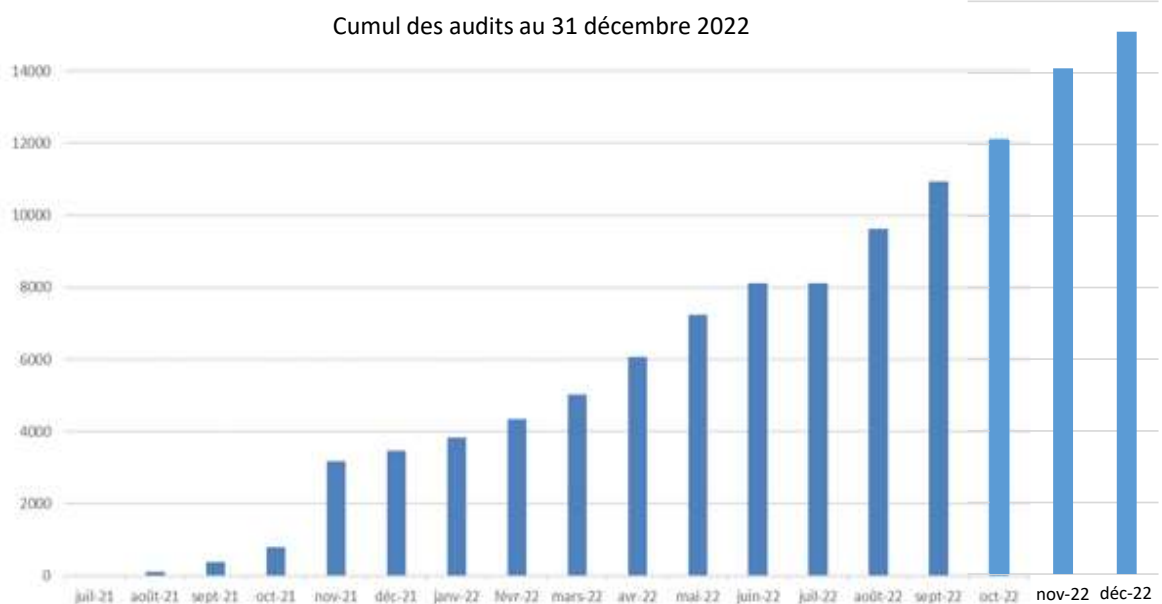
Ce pic dans un mois qui comprend une période de fêtes en général peu travaillée pose la question d'une éventuelle différence qualitative dans les accompagnements effectués sur ce mois, dans le cas où ceux-ci auraient été accélérés afin de se rapprocher des objectifs. Il peut également s'agir d'un rattrapage de saisies non effectuées, la mission n'ayant pas pu discriminer ces hypothèses.

Les rapports des CMA détaillaient les quantités par secteurs d'activité, région, taille d'entreprise et complétaient par les retours de satisfaction puis par des précisions sur les actions qui ont suivi les diagnostics (voir annexe 6 exemple de reporting des CMA).

3.2.2 Chambres de commerce et d'industrie

Les CCI ont pour leur part développé des outils de suivi spécifiques qui permettaient de faire des analyses plus précises sur les réponses au diagnostic, avec notamment l'émission de premières recommandations en automatique (voir annexe 7).

Quantitativement, les chiffres montrent après une pause estivale non pas en août mais en juillet, une progression régulière des diagnostics et une véritable explosion des accompagnements en fin d'année 2022 (+70% sur les deux derniers mois).



Dans le cas des CCI, ce rattrapage semble lié à un effet comptable dû au mode de calcul de la taxe pour frais de chambres de commerce et d'industrie (TCCI). En effet, la répartition de l'enveloppe nationale entre les chambres s'effectue sur la base d'un arrêté des comptes au 30 novembre. Il est donc habituel, d'après CCI France, que sur toutes les opérations nationales, un très fort surcroît d'activité soit constaté au mois de novembre, lorsque les chambres cherchent à maximiser leur retour sur l'enveloppe nationale de TCCI dans le cas où leurs objectifs ne sont pas encore atteints.

Il conviendrait de s'assurer que les opérations réalisées dans le cadre de ce rattrapage au mois de novembre ont bénéficié du même niveau de qualité que les autres opérations, et que le niveau d'implication des conseillers et le temps de mobilisation de ceux-ci n'a pas souffert de cette focalisation sur l'objectif chiffré. Compte tenu du nombre de conseillers mobilisables (plusieurs centaines), il était possible de dégager les ressources nécessaires en dépriorisant certaines opérations gérées en parallèles par les conseillers. Cependant, cela s'effectue notamment par le biais de la mobilisation de conseillers moins expérimentés sur le domaine.

Si la montée en compétence des conseillers (et notamment des conseillers généralistes (conseillers commerces / entreprise) est un point positif de cette opération, à travers les formations qui ont été mises en place, le niveau de prestation fourni pourrait probablement être optimisé si les conseillers mobilisés avaient chacun été amenés à effectuer régulièrement ces diagnostics. Or, l'analyse montre que si quelques dizaines de conseillers ont effectués plus de 100 diagnostics, très nombreux également sont ceux qui n'en ont effectué que moins de 20.

4 ANALYSE DE LA METHODOLOGIE D'ÉVALUATION DE L'IMPACT DU DISPOSITIF

Le dispositif considéré a été lancé dans le cadre du Plan de Relance, avec un objectif de déploiement rapide sur l'ensemble du territoire par les différentes chambres consulaires. Dans ce contexte, il convient de noter que les discussions qui ont abouti à la préparation des conventions et à la conception des actions de diagnostics et d'accompagnement se sont focalisées sur des objectifs de déploiement quantitatifs exclusivement (nombre d'entreprises diagnostiquées, accompagnées).

En revanche, la prise en compte d'indicateurs d'impacts (économies d'énergies réalisées, CO2 évité) ou d'indicateurs de moyens (investissements réalisées) n'a pas été une priorité. La présence du CGDD et de l'ADEME aurait permis en outre de disposer des compétences nécessaires à la mise en place d'une démarche pertinente à ce sujet. Plusieurs raisons ont été avancées pour expliquer l'absence de tels indicateurs, parmi lesquels :

- Complexité d'une telle démarche pour les bénéficiaires : à titre d'exemple, la mesure d'impact en économie d'énergie nécessiterait des analyses de factures qui dépassaient a priori le cadre des entretiens prévus dans le dispositif
- Coûts engendrés par une telle démarche : le recueil de tels indicateurs aurait engendré une augmentation significative des couts du dispositif (temps passé, développements informatiques etc.) ;

4.1 Des analyses nécessairement limitées par la conception de l'action

En l'absence de la conception ex-ante d'une démarche d'évaluation, et de la mise en place d'indicateurs systématiquement renseignés lors des phases d'accompagnement et de diagnostic, toute démarche d'évaluation significative est impossible.

Néanmoins, afin de répondre aux demandes d'analyse d'impact intervenues en septembre 2022, des tentatives ont été faites par les chambres consulaires. Cependant, celles-ci ont uniquement une valeur illustrative et permettent de procurer des ordres de grandeur, et aucunement une évaluation même grossière des résultats attribuables à l'action soutenue, comme il est possible de le voir dans les exemples ci-dessous.

Focus sur l'analyse réalisée en octobre 2022 par les CMA

A la demande de la DGE, des analyses d'impact ont été réalisées avec un préavis bref sur deux types d'entreprises : des artisans boulangers et des taxis.

Concernant les artisans boulangers : le résultat des économies d'énergies liées à un programme de remplacement des fours réalisés par la CMA Auvergne Rhône-Alpes. Un montant moyen d'économie d'énergie en MWh et en €/an a été calculé, qui a ensuite été multiplié par le nombre de dossiers d'accompagnement de boulangers.

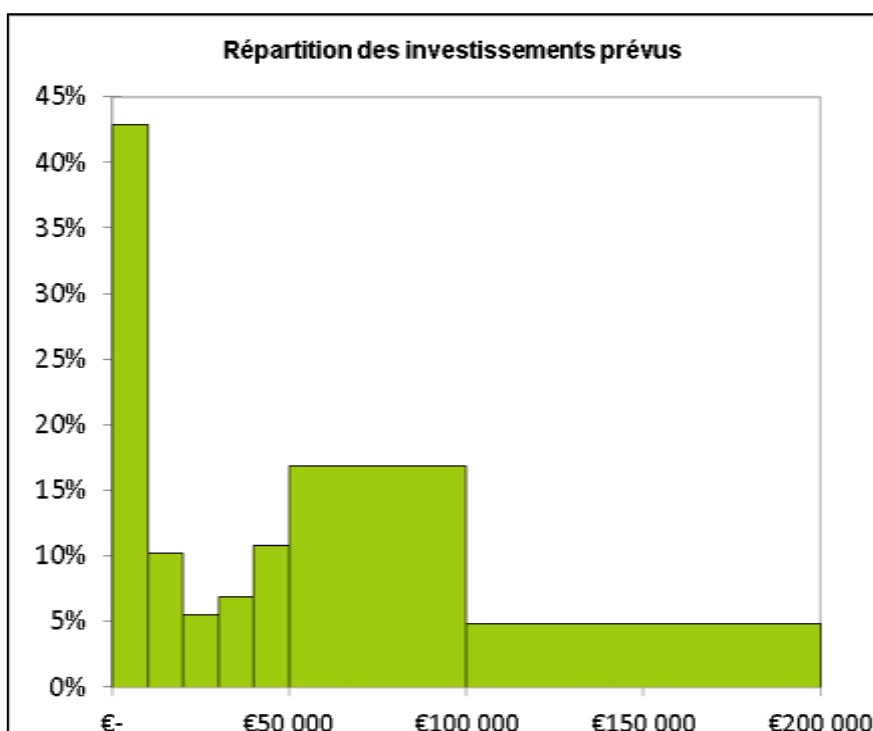
Concernant les taxis / VTC : les économies de CO₂ ont été évaluées en extrapolant au niveau national les résultats d'une étude réalisée sur le bassin grenoblois, avec passage des taxis d'un moteur diesel émettant 0,15 kgCO₂eq/km à un moteur électrique 0 émission.

Afin de répondre à ce besoin, un travail a néanmoins été engagé par l'ADEME afin de travailler à un cahier des charges d'indicateurs d'impacts pertinents dans ce type d'opération qui devrait être achevé en 2023.

4.2 Le cas particulier des investissements

Si des mesures d'impacts en termes écologique sont impossibles sur la base de la conception du dispositif, celui-ci a en revanche permis de rassembler (au moins partiellement) des données sur les investissements prévus.

Ainsi, les données recueillies par les conseillers des CMA comprennent un champ renseignant cette donnée, dont l'analyse permet de tirer les enseignements suivants.



Sur la totalité des entreprises suivies par les CMA durant la phase d'accompagnement de l'opération, 1005 ont prévu des investissements qu'elles ont été capables de chiffrer, pour un montant total de plus de 36 millions d'euros, soit un montant moyen de 36 500 € / entreprise et un montant médian de 15 000 € / entreprise. Des subventions publiques sont recherchées à une hauteur totale de 11 millions d'euros, soit un montant moyen de 11 000 € / entreprise et médian de 6 000 € / entreprise.

Cette première analyse vient confirmer les remontées faites lors des entretiens de la mission par de multiples acteurs, indiquant que la majorité des projets d'investissements pour les TPE représentent des montants inférieurs à 30 000 euros, et donc des demandes de financement publics individuels inférieures à 20 000 €. Ce point pose la question, qui n'est pas l'objet de ce rapport, des modes

d'instruction des mécanismes subventionnels à mettre en œuvre dans le cas où ils s'avèrent nécessaires. En effet, pour des montants aussi limités, des processus lourds et confiés à des opérateurs centralisés ne sont pas envisageables. La mise en place de certains soutiens peut néanmoins s'avérer indispensable dans le cas d'opérations intrinsèquement non-rentables : il est donc nécessaire de réfléchir pour ces types de situation, aux bonnes modalités de traitement (dispositif de type « guichet simplifié » à instruction standard géré par l'Agence de service et de paiement, crédit d'impôts, financement CEE des fournisseurs/installateurs, etc...).

Secteur	Proportion de l'échantillon	Proportion des projets	Proportion des montants
Alimentation	25,3%	42%	59,7%
Bâtiment	12,6%	9%	8,3%
Production	22,4%	9%	4,3%
Services	39,7%	39%	27,1%

Il est par ailleurs notable que la répartition des projets d'investissements n'est pas homogène par rapport à la composition des entreprises accompagnées : on observe notamment une forte surreprésentation (en nombre et en montants) dans le secteur de l'alimentation, et une sous-représentation en particulier dans le secteur de la production. Cette observation n'est qu'une des observations de ce type, indiquant de manière logique que les modalités d'accompagnement sont différenciées par secteur, et plus spécifiquement par catégorie d'activité. Les domaines prioritaires pour une boucherie (remplacement de groupes de froids et recherche de financements, investissement dans un véhicule électrique) ne sont pas identiques à ceux d'un salon de coiffure ou d'un hôtel.

Ce point illustre donc, parmi de nombreux autres, la nécessité d'une réflexion plus approfondie sur l'articulation de démarches « agnostiques » traitant l'ensemble des entreprises de manière généralistes, et de démarches sectorielles visant à prendre en compte dans la phase de diagnostic et d'accompagnement les spécificités inhérentes à chaque activité, dont l'efficacité pourrait être renforcée par une implication de certaines fédérations professionnelles concernées..

4.3 Malgré l'absence de mesure d'impact, une analyse ex-post détaillée permettra néanmoins de valoriser les données recueillies

Nonobstant l'absence d'indicateurs précis permettant d'évaluer par entreprise les enjeux rencontrés et les impacts des actions mises en place, les chambres consulaires ont recueilli durant cette opération des données sur environ 30 000 entreprises représentatives du tissu des TPE de proximité sur l'intégralité du territoire.

Ces données, dont l'analyse est prévue par les conventions qui prévoient en particulier un bilan détaillé de l'opération 3 mois après la fin de celle-ci, pourront permettre de tirer des enseignements sur les enjeux rencontrés par typologie d'entreprise, sur les principales actions mises en œuvre, etc... Elles devraient également permettre d'envisager des regroupements d'activités à la maille desquels des démarches plus sectorielles pourraient être mises en place dans un deuxième temps, afin de rendre plus pertinents les futurs dispositifs. La réalisation de ce travail dépasse néanmoins amplement le cadre du présent audit, et nécessitera une collaboration entre les chambres consulaires et les services pertinents de l'Etat (ADEME, CGDD, DGE).

5 PISTES D'ÉVOLUTION DU DISPOSITIF

Il convient dans un premier temps de noter que le dispositif, et la façon dont il a été mis en œuvre, peut être considéré comme un réel succès par rapport aux objectifs qui lui ont été fixés. Néanmoins, des évolutions à la marge pourraient y être apportées s'il était prolongé. En outre, une évolution plus profonde pourrait être envisagée afin de maximiser l'impact des actions de transformation écologique des PME.

5.1 Des évolutions à la marge dans le cas d'une poursuite à l'identique pourraient être envisagées

L'ensemble des retours obtenus, tant de la part des entreprises accompagnées que des fédérations professionnelles et des conseillers consulaires, indique que le dispositif déployé a été perçu comme très utile. Celui-ci a permis de sensibiliser un large échantillon d'entreprise, cohérent avec les objectifs initiaux de la convention ciblés sur les TPE de proximité, aux enjeux de transition écologique et aux solutions possibles. Il a également permis de déclencher ou de catalyser le lancement de très nombreuses actions de transformation.

Si le dispositif considéré n'a pas permis strictement d'atteindre les quantités initialement envisagées dans la convention, il convient de noter que celui-ci a démarré avec un retard très significatif d'au moins 5 mois qui paraît clairement non-imputable aux chambres consulaires qui avaient fait preuve de diligence dans la préparation de celui-ci. Au rythme de déploiement constaté, la poursuite de l'action pour une durée inférieure à un trimestre permettrait probablement l'atteinte des objectifs quantitatifs, dans le respect de l'enveloppe budgétaire allouée initialement (il a été indiqué à la mission qu'un reliquat de l'ordre de trois millions d'euros était disponible).

Comme vu dans la section 3.2.2, il paraît par ailleurs important de favoriser un déploiement harmonieux dans le temps d'un tel dispositif pour éviter les à-coups liés aux contraintes internes, et le potentiel recours à des conseillers moins formés ou habitués à ce type de diagnostics.

Enfin, une meilleure articulation avec les fédérations et les organisations professionnelles paraît nécessaire. Certaines fédérations pourtant particulièrement ciblées par le dispositif ne disposaient pas d'informations sur celui-ci. Inversement, certaines fédérations ignoraient que ce dispositif avait été arrêté et continuaient à l'incorporer dans leurs recommandations. Cela est d'autant plus dommage que plusieurs organisations professionnelles ont lancé des démarches similaires ou complémentaires, parfois en partenariat avec des chambres consulaires¹⁶.

¹⁶ Initiative de l'UMIH, dispositif « mon coiffeur s'engage », dispositif « Institut responsable pour une beauté durable » de la CNAIB, etc.

Dans ce cadre, au vu des observations précédentes, les évolutions suivantes pourraient être apportées :

- Recommandation n° 1.** Assurer un pilotage plus précis du déploiement territorial du programme pour rattraper le relatif retard constaté dans certaines régions et assurer ainsi une homogénéité sur le territoire
- Recommandation n° 2.** Tenir compte du retour d'expérience sur les diagnostics pour cibler plus de diagnostics à distance, moins coûteux, et permettant d'atteindre plus d'entreprises pour le même coût avec des efficacités similaires.
- Recommandation n° 3.** Veiller à un déploiement dans le temps homogène pour éviter les à-coups, ainsi que le recours à des conseillers moins coutumiers de ces opérations.
- Recommandation n° 4.** Focaliser le temps passé sur les accompagnements afin de transformer les diagnostics en action.
- Recommandation n° 5.** Favoriser autant que possible l'accompagnement des TPE de petits effectifs dans les secteurs ayant les meilleurs impacts probables. Celles-ci recourent en effet moins naturellement à l'accompagnement de manière spontanée, malgré un besoin réel.
- Recommandation n° 6.** Renforcer la bonne articulation avec les fédérations et les organisations professionnelles.

5.2 Des modalités financières qui devront faire l'objet d'une revue

La lettre de mission demandait à la mission de quantifier les objectifs envisageables dans le cas où des dispositifs similaires seraient intégrés dans les prochains COP des établissements consulaires.

Si la réponse à cette question relève de la fixation d'un objectif de politique publique dépendant par ailleurs des moyens alloués et qui dépasse donc du cadre de la présente mission, la mission a néanmoins pu examiner les paramètres financiers des conventions actuelles.

Les calculs des bases éligibles à la subvention DGE ont été réalisés en utilisant un nombre de diagnostics cible, multiplié par un coût unitaire estimé (exemple de la CMA) sur la base d'une journée de 8h d'un conseiller pour un diagnostic (comprenant également les temps liés au sourcing, au plan d'actions, et au suivi), avec les frais d'environnement de la chambre consulaire. Le temps consacré au diagnostic lui-même était estimé entre 2h et 4h. Cependant, les retours obtenus auprès des entreprises semblent indiquer qu'en moyenne, le temps passé pour un diagnostic serait plutôt de l'ordre d'une à deux heures au maximum. De même, le temps consacré aux accompagnements, tel que perçu par les entreprises bénéficiaires, est majoritairement de l'ordre de une à deux heures (contre des temps prévus de une demi-journée à une journée).

Dans le temps imparti à la mission, et sur la base des données disponibles, il n'a pas été possible à la mission de réaliser une comparaison entre le budget initial et la comptabilité analytique des chambres consulaires pour tenter de vérifier si le coût réel du dispositif avait été significativement inférieur. Les chambres consulaires nous ont par ailleurs indiqué ne pas être en mesure d'effectuer simplement une telle analyse.

Enfin, il convient de noter que les moyens humains déployés pour la mise en œuvre de ce dispositif ont été de manière prédominante redéployés à partir d'effectifs existants. Cela semble particulièrement le cas pour CCI France (15 recrutements effectués pour l'opération¹⁷), mais également le cas pour CMA France (65 recrutements effectués¹⁸), à comparer à la mobilisation annoncée de 200 conseillers au début de l'opération, et aux centaines de conseillers qui ont été amenés à intervenir dans les faits. La subvention objet du conventionnement n'a donc pas été majoritairement affectée au recrutement de nouveaux conseillers pour l'opération¹⁹.

Recommandation n° 7. En cas de poursuite du dispositif à l'identique, ou de lancement d'un dispositif comparable, expertiser (services de l'Etat avec les chambres consulaires) les modalités de subvention à même de refléter au plus près la réalité des coûts engagés par celles-ci et qu'elles ne pourraient pas prendre en charge dans le cadre de leurs missions habituelles.

5.3 Une refonte plus large des modalités d'action peut être envisagée

Pour améliorer un dispositif, il faut d'abord s'entendre sur l'objectif poursuivi. Nous recommandons de faire évoluer celui du dispositif initial. Si l'objectif final est la réussite de la transition écologique planétaire, nous nous focaliserons sur la manière la plus performante de faire contribuer les 3,7 millions de TPE françaises à cet objectif. Car la réussite de cette transition requiert un changement des états d'esprit qui se traduira dans la vie quotidienne et dans la vie professionnelle. Les événements climatiques de l'été dernier ont marqué bon nombre de nos concitoyens dans leur vie quotidienne. Les démarches telles que celle menées dans le cadre objet du présent audit peuvent conduire à faire évoluer les entrepreneurs dans leur vie professionnelle, complétant ainsi l'évolution globale nécessaire. C'est pourquoi nous suggérons que l'Etat se dote d'un dispositif qui poursuive les deux objectifs suivants :

1. Sensibiliser le plus grand nombre possible de TPE à la transition écologique (ordre de grandeur le million) ;
2. Contribuer concrètement à réduire les consommations de ressources et les émissions de gaz à effet de serre; et cela, puisque nous cherchons la performance, au meilleur coût pour les finances publiques.

5.3.1 Sensibiliser le plus grand nombre possible de TPE à la transition écologique

Il est certain qu'on peut réduire l'empreinte écologique de chacune de ses activités. Malgré cela, on peut s'interroger sur l'intérêt qu'un chef d'entreprise qui manque toujours de temps peut accorder à un diagnostic à 360°. Pour atteindre l'objectif de sensibiliser le plus grand nombre au meilleur coût, on peut rechercher un produit rapide à utiliser et gratuit pour l'entreprise, et à coût marginal quasi nul pour l'Etat.

Le diagnostic transition écologique tel qu'il a été conçu permet d'éveiller à la transition écologique ceux qui ne le seraient pas encore. Il a le mérite d'exister, d'avoir été apprécié par ceux qui l'ont réalisé et de pouvoir être mis en ligne et restituer des recommandations aux répondants presque sans nouvel

¹⁷ Chiffre provisoire devant être validé par CCI France dans son bilan définitif de l'opération

¹⁸ Chiffre provisoire devant être validé par CMA France dans son bilan définitif de l'opération

¹⁹ Ce point n'était d'ailleurs nullement prévu par les conventions.

investissement. Son caractère multi-sectoriel permet de l'appuyer par des campagnes de communication nationales, au besoin renouvelées. Chacun des opérateurs publics peut de plus rappeler son existence à l'occasion de leurs contacts avec les entreprises. Un accompagnement sous forme de « chat » peut de plus être envisagé, mutualisable au niveau régional si ce n'est national.

Nous avons constaté l'effet bénéfique ressenti par l'échange réel avec un conseiller dans la phase diagnostic mais avons aussi constaté qu'au-delà de ce ressenti, la présence physique n'avait que peu d'impact sur la réalisation concrète des actions à la suite du diagnostic. Des démarches d'autodiagnostic sans accompagnement par conseiller (tels que proposés par certaines CCI, ou sur le mode du « Climatomètre » de Bpifrance) peut être une première solution. Un conseiller peut être proposé éventuellement « à la demande », le cas échéant par un clic en cas de besoin lors de la saisie de l'autodiagnostic.

Alternativement, des sessions communes peuvent être organisées afin de démultiplier l'efficacité des dispositifs. C'est ainsi que dans certaines filières, des partenariats régionaux ont été noués avec la CMA pour des séances collectives de sensibilisation, qui constituent un premier niveau²⁰.

Recommandation n° 8. Afin de toucher la plus large proportion de la population de TPE, redéfinir l'objectif poursuivi par la phase de diagnostic, et en faire évoluer les modalités de manière à permettre une sensibilisation des entreprises sans engager de coûts trop significatifs pour les finances publiques (ex : autodiagnostic avec recours optionnel à un conseiller, sessions collectives, etc.)

5.3.2 Réduire effectivement les consommations de ressources et les émissions de gaz à effet de serre

La décision d'engager des actions concrètes ne proviendra que des entrepreneurs qui y auront vu leur intérêt. Cet intérêt peut prendre plusieurs formes :

- L'amélioration de l'environnement,
- L'amélioration de la rentabilité,
- Le respect de la réglementation actuelle ou future anticipée.

Si l'image du respect de l'environnement devient de plus en plus importante, elle est néanmoins à pondérer par les implications financières de telles actions, surtout chez les TPE. Par ailleurs, les normes et règlements induisent chaque année davantage de pressions pour la transition écologique qui poussent les professionnels à agir.

L'entrepreneur prendra d'autant plus facilement la décision d'agir qu'il aura devant lui des propositions concrètes, i.e. avec les gains attendus, présentées par quelqu'un en qui il a confiance. Le diagnostic de sensibilisation qui sert le premier objectif, rapide et tous azimuts, aura moins de chances d'aboutir à ce type de situation. A partir de ce premier diagnostic, il faut donc prévoir un travail complémentaire, mené par un expert reconnu dans sa thématique. Au vu des expériences déjà conduites avec succès sur ce

²⁰ Ainsi, l'UNEC (union nationale des entreprises de coiffure) a expérimenté en région Normandie avec la CMA. Le succès de cette expérimentation a conduit l'UNEC à travailler à la mise en place d'une convention au niveau national pour généraliser ce dispositif.

sujet²¹, on parle de journées d'intervention et de plusieurs milliers d'euros de dépense par diagnostic. Idéalement, pour toucher le plus grand nombre, il faudrait pouvoir réduire ces durées en dessous de 2 jours et les dépenses souvent à 1,5 k€ pour les plus petites structures.

Par ailleurs, nous pensons que la confiance de l'entrepreneur en l'expert sera plus facile à établir si l'approche est sectorielle car l'entrepreneur aura face à lui quelqu'un qui connaît le métier. Cette connaissance partagée permettra de plus à l'intervenant d'être rapidement opérationnel donc de réduire la durée et le coût de son intervention.

Dans cette démarche, l'action publique pourrait prendre plusieurs formes : le conseil et l'orientation, la labellisation des experts et le financement.

- Le conseil et l'orientation, intervenant à la suite des diagnostics de sensibilisation, permettront d'orienter l'entrepreneur vers le ou les domaines experts susceptibles de lui apporter les gains les plus importants à court terme. Ce peut être par mise en contact avec une fédération professionnelle déjà engagée dans la transition écologique ou avec des dispositifs publics déjà existants sur des domaines transverses tels que l'immobilier, les déplacements, les déchets ou d'autres. Ce conseil peut intervenir directement en ligne en fonction de réponses à certaines questions du diagnostic de sensibilisation (notamment le secteur d'activité). Au besoin, les chambres consulaires doivent pouvoir appuyer ces conseils automatiques. Pour cela, elles doivent être correctement renseignées sur les actions en place au sein des organisations professionnelles et sur celles des autres opérateurs publics (ADEME et Bpifrance notamment).

Recommandation n° 9. Etablir (DGE en collaboration avec le MTECT) un processus de partage de l'information sur les dispositifs en faveur d'une transition écologique à une fréquence relativement rapide afin que des mises à jour puissent être communiquées aux acteurs pertinents.
Enclencher ce processus dès qu'il a été établi, sans attendre que le recensement des actions soit exhaustif.

- Dans chaque domaine, la labellisation des experts pourrait être confiée à l'ADEME ou à d'autres organisations choisies par elle et sous son pilotage. Eventuellement, les organisations professionnelles pourraient se voir confier le pouvoir de proposition de ces experts, pour assurer l'expertise métier. Pour inciter ces experts à intervenir auprès des plus petites structures qui ne seront jamais les affaires les plus rémunératrices, l'obtention du label pourrait conditionné à la production d'un barème de prix commençant effectivement tout en bas de l'échelle et son maintien à la réalisation effective d'un minimum d'interventions auprès de ces petites structures ainsi qu'à un taux minimum d'interventions effectivement suivies d'effet dans les 12 mois (car une expertise non suivie d'effet dans un délai relativement court n'apporte pas de valeur ajoutée).

²¹ Tremplin par l'ADEME ou diag Eco Flux par Bpifrance par exemple, mais aussi certaines initiatives menées par des fédérations professionnelles telles que l'UIMH.

Recommandation n° 10. Faire reconnaître par les pouvoirs publics les experts habilités à réaliser les diagnostics approfondis, clefs du succès du passage à l'action, afin de crédibiliser l'action de ces experts et pouvoir s'assurer que cette action garde une dimension d'intérêt général.

- Les intérêts à agir, rappelés ci-dessus, sont de plus en plus importants et de nombreuses organisations professionnelles ont déjà engagé des actions pour faciliter la transition écologique de leurs adhérents sans soutien public. Le financement public d'actions de diagnostic approfondi, s'il était retenu²², ne devrait intervenir que dans le cas où les actions de transformations sont effectivement menées. On peut penser à deux formats simples : un remboursement partiel ou total de l'expertise, et des dispositifs de type bonification des taux d'intérêt du prêt finançant la transformation ou crédit d'impôt en cas d'investissement dans des listes d'actions éligibles. La première forme incite davantage à passer à l'action mais son effet de levier est moindre que celui de la seconde.

Recommandation n° 11. Conditionner les moyens publics destinés à l'analyse et l'accompagnement des besoins de transition écologique des TPE, sous forme budgétaire ou fiscale, au passage à l'acte par la mise en œuvre de certaines transformations.

Le choix des secteurs dans lesquels ce dispositif approfondi serait proposé pourrait soit provenir d'une décision de l'Etat, en fonction par exemple des potentiels de gains présentés par les différents secteurs et de niveau de maturité, soit d'une décision concertée, par exemple à l'issue d'un appel à projet auprès des différentes organisations professionnelles sur la base d'un cahier des charges reprenant et précisant les principes ci-dessus.

ANNEXES

Annexe 1 : Lettre de mission

REF. :

Paris, le 02 janvier 2023

La Ministre déléguée chargée des petites et moyennes entreprises

à

Monsieur le Vice-Président du Conseil général de l'économie

Objet : Mission d'audit sur l'accompagnement des entreprises dans la transition écologique des réseaux consulaires, CCI France et CMA France.

Dans le cadre de France relance, un dispositif inédit d'accélération de la transition écologique des artisans, commerçants et indépendants a été mis en place. Elaboré en concertation avec le CGDD, l'ADEME, CCI France et CMA France, il est opéré par les deux réseaux consulaires depuis juillet 2021. L'Etat a, par convention, attribué une subvention de 15 millions d'euros pour réaliser avant fin 2022, 35 000 diagnostics et 10 000 accompagnements¹.

Ce dispositif visait à compléter le plan du 5 juin 2020 dédié à la transition écologique des TPE et PME qui comportait une dizaine de mesures dont les réseaux des coqs verts et le dispositif « Diag eco-flux » pour l'accompagnement des entreprises de plus de 20 salariés en partenariat avec BPIFrance et l'ADEME². Figuraient parmi les mesures du plan de relance dédiées à la transition écologique des PME notamment³ le crédit d'impôt rénovation énergétique des PME, les aides forfaitaires pour les actions et investissements dans l'écoconception des produits et services développés par les PME, ainsi que les actions d'accompagnement des entreprises engagées pour la transition écologique (EETE) sous forme d'accompagnement et d'aide à l'investissement.

Il permet aux TPE de bénéficier d'un diagnostic individuel gratuit réalisé par un conseiller d'une CMA ou d'une CCI pour mesurer leur maturité écologique et de disposer d'un plan d'actions. Les entreprises qui souhaitent une aide plus approfondie peuvent être accompagnées pour concrétiser les actions et valoriser leurs démarches, par exemple : recherche d'un financement (investissement, étude, formation), optimisation du mode de production ou de fonctionnement (énergie, locaux, matières premières, déchets, eau, mobilité), engagement d'une démarche de reconnaissance environnementale individuelle

¹ A noter que le dispositif est éligible au remboursement des fonds relance de l'Union européenne.

² <https://www.ecologie.gouv.fr/dossier-presse-plan-dacceleration-transition-ecologique-des-tpe-et-pme>

³ <https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/mesures/transition-ecologique-renovation-energetique-tpe-pme>

ou collective. Le diagnostic repose sur un questionnaire élaboré dans le cadre du groupe de travail avec l'aide de l'ADEME ; il est intégré dans les logiciels des deux réseaux (Digipilote pour CCI France et Performa pour CMA France).

Le bilan quantitatif provisoire du dispositif au 30 novembre 2022 est le suivant : 26 338 diagnostics et 7 843 diagnostics ont été réalisés, soit 75 % des objectifs (12 215 diagnostics et 3 556 accompagnements pour CMA, 14 123 diagnostics et 4 487 accompagnements pour CCI).

Par ailleurs, des indicateurs d'impact, non prévus au départ et demandés à l'été 2022, font état de résultats globalement positifs dans le passage à l'acte des entreprises ayant bénéficié du dispositif :

- Le taux de passage à l'acte trois mois après un diagnostic est relativement important : selon CCI, 71% des entreprises réalisent au moins une action de transformation dans les 3 mois après l'audit ; pour CMA, il est indiqué 76% de réalisation d'une partie du plan d'action à un an, 50% ayant réalisé la totalité du plan d'actions.
- Selon des données fournies par les réseaux consulaires, les montants moyens engagés par les entreprises accompagnées en termes d'investissement sont relativement importants : pour les CMA, sur un échantillon de 658 dossiers, le montant des investissements liés à la transition écologique est de 29,8M€, soit 45K€ en moyenne par entreprise. Le montant total des subventions demandées est de 8M €, soit 13,5K€ en moyenne par entreprise. Pour les CCI, sur un échantillon 276 dossiers, le montant des investissements est de 9,3M€ (33 903 €/entreprise) et le montant des subventions demandées est de 3,8M€ (13 842 €/entreprise).
- Des estimations d'économies de GES sur des échantillons d'entreprises ont été réalisées ; par exemple, CMA France indique que pour des changements de fours de boulangers (117 dossiers), un impact en termes d'économies de GES (2 900 TqCO₂/an, d'économies d'énergie (7 950 MWh/an) et d'économies financières (470 K€ HT/an).

Dans un contexte où le Gouvernement souhaite, dans le cadre d'une stratégie précise, accélérer et massifier l'accompagnement des entreprises, et notamment les entreprises de proximité comme les artisans, les commerçants et les indépendants, dans leur transition environnementale, je souhaite, grâce à un audit du CGE, disposer d'une évaluation précise de ce dispositif et de recommandations pour en améliorer l'efficacité.

L'objectif de cet audit consistera plus précisément à :

- Evaluer les modalités de l'accompagnement proposé par les chambres et sa bonne mise en œuvre sur l'ensemble du territoire ainsi que le pilotage global de l'opération
- Evaluer l'impact des accompagnements des CCI et des CMA en termes d'investissements réalisés par les entreprises et de subventions demandées : il conviendra notamment de vérifier les données fournies par les deux réseaux qui reposent en effet sur l'examen d'un échantillon de dossiers.
- Examiner la méthodologie employée par les deux réseaux pour tenter d'évaluer l'impact en termes d'économies de GES, d'économies d'énergie et d'économies financières.
- Proposer des axes d'amélioration et des indicateurs d'impact pertinents pour mesurer les gains des accompagnements (économies de GES, d'énergie et économies financières), dans un objectif d'harmonisation des indicateurs utilisés par les opérateurs publics (y compris l'Adème et la BPI).
- Déterminer les objectifs, en termes de nombre d'accompagnements, qui pourraient être fixés annuellement aux deux réseaux dans le cadre de leurs Contrats d'objectifs et de performance en cours de négociation dont leur financement via la taxe pour frais de chambres ou autres recettes propres.

La DGE mettra à votre disposition les conventions passées par l'Etat avec CCI France d'une part et CMA France d'autre part, ainsi que les reportings effectués par les deux réseaux. Elle vous fournira également les contacts utiles dans les deux établissements. Vous pourrez demander aux établissements consulaires tout élément que vous estimerez nécessaire à votre mission.

Je vous remercie de bien vouloir me remettre un rapport d'étape le 15 janvier au plus tard et votre rapport définitif le 31 janvier au plus tard.

La Ministre déléguée chargée des
petites et moyennes entreprises



OLIVIA GREGOIRE

Annexe 2 : Liste des acronymes utilisés

ADEME	Agence de la transition écologique (ex agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie)
ATE	Accélération de la transition écologique
AURA	Auvergne Rhône Alpes
CCI	Chambre de commerce et d'industrie
CGDD	Commissariat général au développement durable
CGE	Conseil général de l'économie
CMA	Chambre des métiers et d'artisanat
COP	Contrat d'objectifs et de performance
DGE	Direction générale des entreprises
MEFSIN	Ministère de l'économie, des finances, de la souveraineté industrielle et numérique
MTE	Ministère de la transition écologique
MTECT	Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et moyennes entreprises (de 10 à 249 salariés)
TPE	Très petites entreprises (moins de 10 salariés)
VTC	Véhicule de tourisme avec chauffeur

Annexe 3 : Liste des personnes rencontrées ou interrogées

Organismes publics et parapublics

Cabinets

- Pierre de Romanet, conseiller de la Ministre déléguée auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, chargée des Petites et moyennes entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme
- Anabelle Lavergne, ancienne conseillère du Ministre délégué aux Petites et moyennes entreprises

Direction générale des entreprises

- Marie de Boissieu, sous-directrice commerce, artisanat
- Bruno Geeraert, sous-directeur des chambres consulaires
- Karine Fauconnier, chargée de projet

Commissariat général au développement durable

- Diane Simiu, adjointe au Commissaire général au Développement durable
- Julie Hanot, sous-directrice des entreprises, service de l'économie verte et solidaire

Ademe

- Geoffroy Abecassis, conseiller du président, en charge de France Relance
- Eric Darlot, cellule mobilisation des entreprises

Bpifrance

- Isabelle Albertalli, directrice Climat
- Alexandre Guillo, directeur du développement à la direction de l'accompagnement
- Guillaume Mortelier, directeur exécutif de l'accompagnement

Chambres consulaires

CCI France

- Anthony Valentini, directeur général adjoint
- Frédérique Lonchambon, Responsable du pôle Développement des Entreprises et des Territoires

CMA France

- Julien Gondard, directeur général
- Nathalie Bassaler, Directrice des services aux entreprises et aux territoires
- Joseph Delgove, Chargé de mission Transition Ecologique Services aux entreprises

Conseillers de CCI et CMA

- Christian Ayle, CCI Nord Isère
- Laure Garitte, CMA PACA
- Paul Devieilletoile, CCI Bordeaux Gironde
- Elodie Talbot, CCI Normandie
- Olivier Poulhès, CMA Bretagne

Organisations professionnelles

Fédération Française des Pressings et Blanchisseries (FFPB)

- Olivier RISSE, Président

CNBPF (Confédération nationale de la boulangerie-pâtisserie française)

- Xavier CASALINI, Secrétaire général

Groupement national des indépendants Hôtellerie & Restauration

- Rachel BOUVARD, Déléguée RSE
- Franck TROUET, Directeur des relations institutionnelles et de la communication
- Stéphan MARTINEZ, Président de la Commission RSE

UMIH (Union des métiers et des industries de l'hôtellerie)

- Ludovic POYAU, Président UMIH de la commission développement durable
- Ophélie ROTA, Directrice de la communication et des relations institutionnelles

Fédération des entreprises de boulangerie

- Paul BOIVIN, Délégué général
- Aurélie GIRARD, responsable Communication-RSE

CGAD (Confédération générale de l'alimentation en détail)

- Isabelle BRICARD, Secrétaire générale
- Sandrine BIZE, Chef de département Hygiène, Sécurité, Qualité et Environnement

FNA (Fédération nationale de l'artisanat automobile)

- Aliou SOW, Secrétaire général
- Emilie REPUSSEAU, Secrétaire générale adjointe

U2P (Union des Entreprises de proximité)

- Pierre BURBAN, Secrétaire général

UNEC (Union nationale des entreprises de coiffure)

- Christophe DORE, Président
- Christelle PELKA, Directrice de cabinet

Annexe 4 : questionnaire envoyé aux conseillers des chambres consulaires

Avez-vous suivi une formation particulière pour réaliser des diagnostics ?

Oui	12
Non	5
Sans réponse	0

Par qui cette formation a été dispensée ?

Formation dispensée en interne	10
Formation dispensée par un prestataire externe	1
Sans réponse	6

Pouvez-vous indiquer le nom du prestataire externe ?

ORACE

Quelle était la durée de cette formation ?

Une demi-journée	2
Une journée	5
Deux journées	1
Trois journées ou plus	1
Autre	2
Sans réponse	6

Quelle était la durée de cette formation ? [Autre]

- 2 heures de webinaire
- différentes sessions et webinaires tout au long de l'action

Gérez-vous d'autres aides aux entreprises pour le compte de votre chambre ?

Oui	14
Non	1
Sans réponse	2

Pouvez-vous estimer le temps que vous avez consacré à la gestion de cette aide (en proportion de votre temps total de travail sur la période pendant laquelle vous avez été conseiller) ?

Moins de 25%	3
Entre 25% et 50%	4
Entre 50% et 75%	4
Plus de 75%	4
Sans réponse	2

Avez-vous reçu des témoignages de satisfaction de la part des entreprises ayant bénéficié de cette aide ?

Oui	15
Non	0
Sans réponse	2

Vous avez reçu des témoignages de satisfaction de la part des entreprises ayant bénéficié de cette aide. Pouvez-vous préciser quels sont les principaux motifs invoqués ?

- Les artisans étaient satisfaits de pouvoir être accompagné sur des thématiques qui pouvaient leur sembler compliquées. De plus, les parties énergie et mobilité les ont particulièrement intéressées.
- Meilleure visibilité concernant les indicateurs à mettre en place et sur l'ensemble des priorités dégagées à la suite de l'accompagnement
- - Nous avons identifié l'aide à la décarbonation de l'industrie. Nous avons communiqué sur cette aide et monté des dossiers pour le compte des artisans. Cet accompagnement a été particulièrement apprécié
 - L'aide au suivi des consommations énergétiques et des prédiagnostics de consommation ont également été appréciés
- Prise de recul sur leur activité quotidienne avec un point de vue extérieur, informations réglementaires, sur les subventions, dont ils n'avaient pas connaissance,
- Préconisations réalisables à moindre coût (sans investissement) la plupart du temps
- Satisfaction des commerçants sur la diversité des sujets traités, les propositions de solutions apportées, l'aide et l'éclairage apporté sur les thématiques de transition écologique.
- Bénéficier d'un diagnostic de maturité écologique totalement gratuit et d'une présentation de l'ensemble des aides existantes et mobilisables fut apprécié.
- - Ce diagnostic a permis aux chefs d'entreprises de prendre du recul sur leurs pratiques et d'identifier les leviers écologiques permettant le développement de leur activité
 - apport de solutions concrètes
 - mise en réseau avec d'autres acteurs engagés
- exemples de témoignages recueillis :
 - *Sculpteur sur bois recyclé : La mise en relation pour des échanges de matières premières*
 « Je tenais à vous remercier à nouveau pour vos conseils, votre aide et vos mises en relations suite à notre entretien de diagnostic de transition écologique.
 J'ai contacté le charpentier dont vous m'aviez laissé les coordonnées. L'échange s'est bien déroulé et nous allons sûrement nous entendre pour la récupération de chutes. Merci encore de votre aide et de votre implication. »
 - *Fabrication de vêtements : La mise en contact avec des acteurs locaux*
 « Dans le cadre du développement de mon entreprise, Revivre by MF, marque de vêtements fabriqués à partir de vêtements oubliés, j'ai rencontré une conseillère pour le diagnostic de transition écologique. Mon entreprise est par essence écologique (anti gaspillage et fabrication de vêtements sans nouvelle production de tissus), mais ce diagnostic m'a permis de prendre des contacts d'acteurs locaux, définir des plans d'actions et ainsi j'espère me développer dans les

mois qui arrivent. L'économie circulaire c'est aussi s'entraider et se développer localement avec les acteurs de nos régions. Merci à la conseillère et à la chambre des métiers pour leur aide et soutien. »

- *Moteurs électriques, vente, réparation et bobinage : Cibler les actions prioritaires à mettre en œuvre*

« La transition écologique et la sauvegarde de l'environnement ne devrait pas être une question pour l'entreprenariat. Ce devrait être le cœur de nos activités : léguer un monde habitable aux générations futures.

Mais comment adapter son activité, pour un artisan indépendant ? ""Je n'ai pas les moyens financiers, je n'ai pas le temps de m'en occuper, je n'y connais rien..."" , et tous ces questionnements sont légitimes. C'est pour cela qu'il faut s'entourer de personnes compétentes en la matière, et la Chambre des Métiers est le meilleur outil pour l'accompagnement des artisans.

Au cours de mes 9 ans d'activité, j'ai eu la chance d'être accompagné sur plusieurs projets par la CMA, et c'est donc avec naturel que je me suis retourné vers la chambre une fois de plus. Le conseiller a su répondre à mes questionnements, et me montrer le chemin à parcourir pour atteindre mes objectifs. »

- *Peintre sur meubles et Menuiserie : La gestion des déchets et l'économie d'énergie*

« Quand j'ai su que les équipes de la Chambre de Métiers proposait un diagnostic de nos façons de faire en matière d'écologie pour optimiser nos performances, je me suis dit que c'était l'occasion de faire le point sur ce qu'on fait déjà pour essayer de faire encore mieux. Car cela fait déjà un petit moment que nous avons eu une prise de conscience... Et l'excellence est dans l'ADN de l'artisanat ! Au-delà de la confirmation que nous agissions correctement, mes échanges avec l'expert ont surtout fait émerger des possibilités inattendues, notamment sur l'évacuation de nos déchets et sur notre système d'éclairage, pour limiter notre consommation électrique. Je trouve que ce diagnostic gratuit est une opportunité : lorsqu'on est artisan, on a ""le nez dans le guidon"" pour reprendre une expression familière, et l'intervention d'un spécialiste permet de faire le point, de prendre le temps de réfléchir à diverses solutions pour optimiser notre activité et améliorer notre impact écologique. »

- "- sentiment d'être concerné par la démarche, souhait d'accroître son engagement ou sa contribution environnementale
 - volonté d'obtenir un regard extérieur sur les actions complémentaires pouvant être mise en place en faveur du Développement Durable / RSE/ Ecologie - démarche permettant au dirigeant de prendre du recul sur son activité
 - aide préalable / conseils avant projet d'investissements"
- Nous avons initialement des craintes sur la perception de cette démarche par les acteurs de l'économie de proximité qui étaient confrontés à un contexte difficile. Finalement les entreprises ont plutôt très bien accueilli la démarche. Cet intérêt pour la démarche s'est d'ailleurs amplifié sur le second semestre 2022. Cette approche qui reste somme tout "superficielle" à permis à la majorité des entreprises d'intégrer les enjeux d'une nécessaire transition écologique et d'engager des actions simples.
- Remerciements par rapport aux informations et aux pistes d'amélioration évoquées. Informations sur les différents dispositifs existants

- Accompagnement à la labélisation, informations au sujet des aides financières disponibles, informations sur la réglementation environnementale, ...

Avez-vous en mémoire des raisons pour lesquelles des appels n'ont pas été suivis de réalisation de diagnostic ?

- La majorité du temps ceci était dû au fait que le chef d'entreprise avait fait appel à une entreprise de conseil pour diagnostiquer son entreprise.
- Besoin mal identifié ou moment inopportun
- "Nous n'avons pas reçu d'appels en direct pour cette aide. Les différentes campagnes de communication n'ont pas porté leurs fruits.
C'est davantage des préconisations de conseillers généralistes de l'intérêt de la prestation de prédiagnostic qui a entraîné la demande.
Nous avons honoré l'ensemble des demandes"
- Manque de temps du professionnel
- Dans différents cas : lorsque les entreprises considèrent être déjà bien matures et avancées sur le sujet, lorsque les entreprises n'ont ni le temps ni l'envie de travailler sur le sujet, lorsque les entreprises ne veulent pas bénéficier d'un accompagnement par une structure d'état.
- Certains commerçants n'ont pas forcément le temps, des imprévus se déclarent, ou encore ils ne sont pas forcément intéressés par le dispositif. Le non-intérêt a bizarrement disparu lorsque la crise énergétique a débuté.
- "- manque de disponibilité des chefs d'entreprises en fonction des types d'activité et de la saison
- les problématiques écologiques ne sont pas estimées comme prioritaire pour certains
- annulation de rdv en raison de la COVID"
- "- démarche environnementale déjà engagée et/ou investissements déjà réalisés et/ou volonté d'aller directement sur une recherche d'aides financière lorsque le projet de l'entreprise est déjà bien déterminé.
- démarche considérée comme non prioritaire par le dirigeant (sortie de crise Covid19, manque de disponibilité, priorité donnée à la gestion de l'entreprise, au recrutement ou autres attentes...)"
- Promotion du dispositif réalisé par la réalisation d'appels sortants sur fichier ciblé, communication réalisée par plusieurs e-mailings, publications sur Réseaux Sociaux, article presse sur magazine CCI, information sur site internet, kakémonos accueil cci.... peu de contacts entrants sur ce dispositif."
- Assez peu d'appel non pas été suivi d'un diagnostic et pour les rares refus ils étaient justifiés par une manque de temps et un contexte assez fragile de l'entreprise.
- Pas de réponse aux appels ou désengagement lors de l'appel.
- Principalement le manque de temps du chef d'entreprise artisanale, mais aussi un manque d'intérêt pour le sujet, la préoccupation principale post-covid étant le manque de personnel/difficulté de recrutement

Avez-vous en mémoire des raisons pour lesquelles des diagnostics n'ont pas été suivis de réalisation concrète ?

- Manque de temps et/ou de moyen financier

- D'autres urgences à gérer ou manque de moyens financiers
- "Oui :
 - le temps disponible et la gestion des priorités quotidiennes reste la variable critique de mise en œuvre d'action par les artisans"
- Manque de temps également, des délais justifiés avec une mise en œuvre dans l'année liée à des investissements
- Pour les commerces ayant des gros besoins : manque d'aides financières et souvent le fait d'être locataire freine les projets
- Par manque de temps à dédier car d'autres sujets paraissent plus importants, par manque de moyens ou d'aide financière, par manque de solutions concrètes sur le territoire, par manque de réelles pistes d'amélioration et d'intérêt pour eux et leurs clients.
- Manque de trésorerie des entreprises pour investir, difficultés des entreprises locataires à faire investir leur propriétaire, manque de connaissance des alternatives pour la substitution de certains produits ou process, ou tout simplement manque d'alternatives existantes.
- "- manque de capacité financière des entreprises et dispositif d'aides pas toujours adapté aux spécificités des entreprises artisanales (plancher de dépenses subventionnables trop élevé, surdimensionnement des équipements subventionnables par rapport aux besoins des entreprises,...)
 - projet de réalisation sur du moyen et long terme, pas encore mis en œuvre lors du suivi à 2 mois
 - manque de ressources humaines pour mettre en œuvre les actions (49 % des entreprises diagnostiquées n'ont pas de salarié, 33% sont moins de 4 au total)
- "- volonté des dirigeants d'acquiescer des informations, des connaissances, d'échanger sur leurs problématiques mais qui n'ont pas forcément la trésorerie pour engager des investissements ou de projets particuliers à mettre en œuvre
 - projets d'investissements détectés mais pas forcément pour une échéance à court terme
 - diagnostic parfois trop généraliste (grille inter-métiers)"
- Les entreprises diagnostiquées et qui n'ont engagé aucune réalisation concrète sont soit celles qui avait déjà une maturité forte dans leur engagement et qui ont perçu le diagnostic comme une validation de leur engagement, soit celles qui avait une maturité faible et qui doivent "digérer", soit encore celles qui ont manqué de temps et/ou de moyens financiers pour s'engager
- Pas de réelle application envisageable.
- Par manque de temps/de disponibilité du chef d'entreprise artisanale et des possibilités de financements des actions restreintes : mis à part la première version de l'aide Tremplin de l'ADEME, peu d'aides sur l'environnement accessibles aux TPE artisanales et "simples" d'accès

Vu de l'intérêt manifesté par les entreprises, comment cette aide se situait-elle en 2022 dans l'ensemble des aides liées à l'amélioration de l'environnement ou au développement durable que vous connaissez ?

Très prioritaire	8
Assez prioritaire	4
Peu prioritaire	2
Sans réponse	3

Pensez-vous pertinent de prolonger cette aide au-delà de 2022 ?

Oui	14
Non	0
Sans réponse	3

Vous estimez pertinent de prolonger cette aide au-delà de 2022. Pouvez-vous indiquer pourquoi ?

- Ce diagnostic est une première démarche afin de les encourager à avoir une activité plus durable
- Oui car le manque d'informations entre les expertises des spécialistes de type bureaux d'études est difficile à combler par une prestation qui serait autre qu'un accompagnement financier et de la part d'un organisme en contact étroit avec la cible, à savoir des entreprises. La légitimité du message aux yeux du public dépend aussi de la réputation et du lien entretenu avec le porteur du message.
- "L'accompagnement des TPE sur de nouveaux sujets nécessite du temps. Les opérations coup de poing ou "one shot" permettent de mobiliser des artisans "haut de panier" mais pas forcément la masse de TPE.
Aussi, le contexte nouveau d'augmentation des coûts de l'énergie, les problématiques de mobilité et d'augmentation des coûts matière impose un accompagnement de proximité.
Les CMA restent cet échelon de proximité capable de mettre en œuvre un travail d'interface artisan/politique publique"
- C'est une véritable incitation à traiter la thématique de la transition écologique : pour certains à initier des actions et pour les autres à les poursuivre.
- Cet accompagnement a été un premier niveau de prise de conscience pour beaucoup. Il faut transformer l'essai
- Car les entreprises sont demandeuses et accueillent positivement ces temps d'échanges gratuits pour elles et les accompagnements qui suivent sur les thématiques du développement durable et de la transition écologique. C'est un sujet majeur d'actualité, un besoin réel d'entreprise.
- Un premier niveau d'information totalement gratuit à destination des entreprises permet non seulement de tisser un lien de confiance avec elles mais en plus d'identifier le réseau des chambres consulaires comme interlocuteur qualifié sur ces problématiques. Il constitue un parfait vecteur d'information des entreprises sur les dispositifs existants, qui changent fréquemment et sont peu lisibles pour les entreprises seules.
- "Cette mission a permis le recrutement de personnes compétentes et engagées dans la transition écologique, de mener une campagne d'une envergure inédite sur cette thématique permettant une prise de conscience massive des chefs d'entreprises artisanales, mais aussi des agents de la CMAR et de tous les partenaires en contact avec cette équipe dédiée.
La prise de conscience est indispensable pour engager une réelle transition écologique. Maintenir cette dynamique au-delà des 16 mois est un gage de réussite d'une transition durable et efficace.
- "L'accompagnement des entreprises, notamment TPE, sur les thématiques Ecologiques est important.
Néanmoins, le dispositif pourrait être déployé sur une taille d'entreprise plus élargie (effectif supérieur à 10 salariés), avec une personnalisation de la grille par secteur d'activité.
Il pourrait être bénéfique de mettre en place des dispositifs incitatifs (financiers) aux investissements compte tenu que ce sont des TPE qui sont "sous l'eau" avec des couts d'Energie prohibitifs.
Enfin, certaines entreprises, qui ont un projet déjà bien déterminé, peuvent apprécier de pouvoir

rentrer directement en phase d'accompagnement sur le dispositif (sans passer par une phase de diagnostic généraliste)."

- "Il reste encore beaucoup d'entreprise du secteur de l'économie de proximité à ""sensibiliser"" et la crise énergétique peut permettre d'entrer encore plus facilement dans la transition écologique avec elles.
Par ailleurs, d'autres secteurs du type TPE PME de transformation ou de services à l'entreprise pourrait être utilement intégrés."
- Regroupe des informations utiles aux entreprises. Permet à des entreprises n'ayant aucune information d'en recueillir et de réfléchir à des actions.

Si l'aide était prolongée, quelles améliorations souhaiteriez-vous y voir apportées ?

- ""=> un ciblage de la communication vers des cibles précises avec un argumentaire adapté. Le prédiagnostic présenté à 250 métiers (et donc problématiques) de manière indifférenciée à probablement rendu la promesse de l'offre peu lisible au départ
=> synchroniser ce travail de prédiagnostic à davantage de dispositifs d'aide directe aux entreprises (comme aide à la décarbonation de l'industrie ou tremplin ademe)""
- Un soutien financier pour les petites entreprises (commerces) afin d'aller plus loin que dans les petites actions du quotidien
- Les éventuelles améliorations consisteraient à élargir les entreprises cibles au delà des commerçants / restaurateurs - en s'adaptant aux sujets importants du moment - en simplifiant les outils de reporting.
- Un questionnaire beaucoup plus pertinent: plus d'items à analyser, plus d'outils d'analyse, et dans l'idéal une petite enveloppe de subvention associée à des investissements ciblés pour les entreprises souhaitant engager un projet de transition écologique.
- "- un mission plus longue permettant de conserver des compétences pointues dans le domaine et un accompagnement encore plus approfondi des chefs d'entreprises sur du moyen et long terme
- des formations techniques mutualisées pour encore plus d'efficacité"
- "- élargissement de la cible
- questionnaire plus ciblé ou décliné par secteur d'activité
- accompagnement possible sur thématique/projet ciblé sans passer obligatoirement par une phase de diagnostic
- objectif plus qualitatif et moins quantitatif : accompagner moins d'entreprises mais sur plus de temps. Passer d'une démarche de sensibilisation à de l'accompagnement sur projet d'entreprises volontaires"
- "Elargissement à d'autres secteurs d'activité du type TPE PME de transformation ou de services à l'entreprise
Montée en gamme dans le niveau de maturité
Adjonction d'un temps d'accompagnement à la mise en place de la première action"
- En plus et afin d'améliorer ce dispositif, débloquer des subventions pour des travaux de rénovation énergétique

Annexe 5 : questionnaire envoyé aux entreprises accompagnées**Questionnaire - mission d'audit de l'accompagnement des entreprises dans la transition écologique par les réseaux consulaires - CCI France et CMA France**

Nombre d'enregistrement(s) pour cette requête :

670**Dans quel département êtes-vous situé ?**

Réponse	Décompte	Pourcentage
01 - Ain (A2)	0	0,00%
02 - Aisne (A3)	9	1,34%
03 - Allier (A4)	3	0,45%
04 - Alpes-de-Haute-Provence (A5)	2	0,30%
05 - Hautes-Alpes (A6)	2	0,30%
06 - Alpes-Maritimes (A7)	16	2,39%
07 - Ardèche (A8)	9	1,34%
08 - Ardennes (A9)	2	0,30%
09 - Ariège (A10)	3	0,45%
10 - Aube (A11)	1	0,15%
11 - Aude (A12)	8	1,19%
12 - Aveyron (A13)	3	0,45%
13 - Bouches-du-Rhône (A14)	17	2,54%
14 - Calvados (A15)	7	1,04%
15 - Cantal (A16)	2	0,30%
16 - Charente (A17)	3	0,45%
17 - Charente-Maritime (A18)	12	1,79%
18 - Cher (A19)	7	1,04%
19 - Corrèze (A20)	3	0,45%
2A - Corse-du-Sud (A21)	5	0,75%
2B - Haute-Corse (A22)	0	0,00%

21 - Côte-d'Or (A23)	15	2,24%
22 - Côtes-d'Armor (A24)	5	0,75%
23 - Creuse (A25)	2	0,30%
24 - Dordogne (A26)	9	1,34%
25 - Doubs (A27)	8	1,19%
26 - Drôme (A28)	5	0,75%
27 - Eure (A29)	2	0,30%
28 - Eure-et-Loir (A30)	3	0,45%
29 - Finistère (A31)	9	1,34%
30 - Gard (A32)	7	1,04%
31 - Haute-Garonne (A33)	12	1,79%
32 - Gers (A34)	3	0,45%
33 - Gironde (A35)	20	2,99%
34 - Hérault (A36)	17	2,54%
35 - Ille-et-Vilaine (A37)	12	1,79%
36 - Indre (A38)	1	0,15%
37 - Indre-et-Loire (A39)	3	0,45%
38 - Isère (A40)	8	1,19%
39 - Jura (A41)	6	0,90%
40 - Landes (A42)	9	1,34%
41 - Loir-et-Cher (A43)	3	0,45%
42 - Loire (A44)	10	1,49%
43 - Haute-Loire (A45)	4	0,60%
44 - Loire-Atlantique (A46)	14	2,09%
45 - Loiret (A47)	11	1,64%
46 - Lot (A48)	3	0,45%
47 - Lot-et-Garonne (A49)	4	0,60%
48 - Lozère (A50)	4	0,60%
49 - Maine-et-Loire (A51)	8	1,19%
50 - Manche (A52)	4	0,60%
51 - Marne (A53)	3	0,45%
52 - Haute-Marne (A54)	2	0,30%

53 - Mayenne (A55)	3	0,45%
54 - Meurthe-et-Moselle (A56)	7	1,04%
55 - Meuse (A57)	4	0,60%
56 - Morbihan (A58)	4	0,60%
57 - Moselle (A59)	9	1,34%
58 - Nièvre (A60)	3	0,45%
59 - Nord (A61)	13	1,94%
60 - Oise (A62)	6	0,90%
61 - Orne (A63)	5	0,75%
62 - Pas-de-Calais (A64)	6	0,90%
63 - Puy-de-Dôme (A65)	4	0,60%
64 - Pyrénées-Atlantiques (A66)	16	2,39%
65 - Hautes-Pyrénées (A67)	7	1,04%
66 - Pyrénées-Orientales (A68)	3	0,45%
67 - Bas-Rhin (A69)	15	2,24%
68 - Haut-Rhin (A70)	8	1,19%
69 - Rhône (A71)	5	0,75%
70 - Haute-Saône (A72)	1	0,15%
71 - Saône-et-Loire (A73)	5	0,75%
72 - Sarthe (A74)	6	0,90%
73 - Savoie (A75)	11	1,64%
74 - Haute-Savoie (A76)	5	0,75%
75 - Paris (A77)	18	2,69%
76 - Seine-Maritime (A78)	8	1,19%
77 - Seine-et-Marne (A79)	9	1,34%
78 - Yvelines (A80)	14	2,09%
79 - Deux-Sèvres (A81)	1	0,15%
80 - Somme (A82)	6	0,90%
81 - Tarn (A83)	10	1,49%
82 - Tarn-et-Garonne (A84)	2	0,30%
83 - Var (A85)	11	1,64%
84 - Vaucluse (A86)	12	1,79%

85 - Vendée (A87)	5	0,75%
86 - Vienne (A88)	7	1,04%
87 - Haute-Vienne (A89)	10	1,49%
88 - Vosges (A90)	10	1,49%
89 - Yonne (A91)	3	0,45%
90 - Territoire de Belfort (A92)	0	0,00%
91 - Essonne (A93)	10	1,49%
92 - Hauts-de-Seine (A94)	10	1,49%
93 - Seine-Saint-Denis (A95)	10	1,49%
94 - Val-de-Marne (A96)	10	1,49%
95 - Val-d'Oise (A97)	11	1,64%
971 - Guadeloupe (A98)	0	0,00%
972 - Martinique (A99)	3	0,45%
973 - Guyane (A100)	0	0,00%
974 - La Réunion (A101)	4	0,60%

Quel type d'activité exerce votre structure ?

Réponse	Décompte	Pourcentage
Hôtellerie / Restauration – Restauration (rapide / traditionnelle) (A2)	73	10,9%
Hôtellerie / Restauration – Débit de boisson (A3)	23	3,4%
Hôtellerie / Restauration – Hôtellerie / Hébergement (A4)	53	7,9%
Boulangerie (A5)	33	4,9%
Coiffure (A6)	33	4,9%
Taxi (A7)	10	1,5%
Activité du bâtiment (A8)	37	5,5%
Réparation automobile (A9)	12	1,8%
Réparation électronique et informatique (A10)	16	2,4%
Menuiserie et fabrication de meubles (A11)	18	2,7%
Soins de beauté en salon (A12)	12	1,8%
Commerce d'alimentation – Alimentation générale (A13)	34	5,1%
Commerce d'alimentation – Boucherie / Charcuterie (A14)	11	1,6%

Autres commerces de détail – Optique (A15)	12	1,8%
Autres commerces de détail – Tabac (A16)	5	0,7%
Autres commerces de détail – Librairie (A17)	3	0,4%
Autres commerces de détail – Fleurs et animaux de compagnie (A18)	14	2,1%
Autres commerces de détail – Autres (A19)	87	13,0%
Autres activités de production (A20)	85	12,7%
Autres activités de service (A21)	93	13,9%
Sans réponse	6	0,9%

Combien d'effectifs salariés employez-vous ?

Réponse	Décompte	Pourcentage
0 (A1)	250	37,3%
1 à 4 (A2)	260	38,8%
5 à 9 (A3)	95	14,2%
10 à 19 (A4)	41	6,1%
20 à 49 (A5)	17	2,5%
50 et + (A6)	3	0,4%
Sans réponse	4	0,6%

Pourquoi avez-vous choisi ce dispositif ?

Réponse	Décompte	Pourcentage
J'avais volonté de faire un effort pour l'environnement, j'ai cherché les aides existantes, c'est l'aide qui m'a paru la mieux adaptée pour démarrer. (A1)	160	24%
J'avais le souci de faire un effort pour l'environnement, j'ai eu connaissance de cette action incidemment, je l'ai retenue car elle n'engageait à rien, le diagnostic initial étant totalement gratuit. (A2)	242	36%
Je n'avais pas particulièrement l'environnement dans mes priorités mais j'ai été démarché par ma chambre de commerce ou par ma chambre des métiers qui me l'a recommandée. (A3)	163	24%
Autre	54	8%
Sans réponse	51	8%

Détail des réponses "autre"

J'avais volonté de faire un effort pour l'environnement, ma chambre des métiers qui me l'a recommandée. la solution m'a été proposé maintenant à moi de voir la faisabilité financière

la CCI m'a sollicitée directement, connaissant mon implication POUR l'environnement

J'ai été démarché par la CCI dont je dépends.

action proposée par le département

Je cherche des subventions

demande de la prefecture

je vais contuire un nouvel espace de travail et souhaite de l'aide pour en faire un batiment autonome

Je voulais confirmer et valoriser mes actions en faveur de l'environnement

Démarché par la CMA

Nous faisons déjà beaucoup l'environnement (circuit court, bio, methanisation de nos déchet ect) nous avons étai contacté et étions curieux des solutions que l'on pouvait nous proposer

Je n'ai pas suivi ce dispositif, il y a erreur...

je n'ai rien fait de plus, les défis étant ok déjà

Déjà sensibilisé mais ma v'la a souhaité effectuer le diagnostic

Je fais attention à l'environnement depuis le lancement de mon activité

déjà dans une démarche environnementale, je souhaitais être labellisée

J'ai été démarché par la CMA, j'ai accepté étant très sensible à l'environnement et appliquant déjà des principes dans mon entreprise

besoin d'aides financières et de conseils

Je suis déjà très axée sur les problèmes environnementaux, je voulais faire un point sur les éléments structurelles de mon entreprises

Déjà sensible aux questions d'environnement et aux méthodes de production/consommation écologique, j'ai été démarché par téléphone.

L'environnement est une priorité mais j'ignorais l'existence du dispositif, j'ai été démarchée

j'étais déjà dans cette démarche depuis plusieurs années mais je n'ai jamais trouvé réponse à mes demandes de renseignement. Au hasard d'une rencontre, j'ai pris connaissance de ce dispositif auquel j'ai participé pour aider à le renforcer et donner des pistes pour aider les autres puisque pour moi, c'était trop tard.

Plus qu'un effort, un engagement

J'ai été contactée par la CMA qui connaissait mes pratiques ne faveur de l'environnement au sein de l'entreprise

par curté, étant déjà totalement engagée pour l'environnement, restauration 100 % certifiée bioiosi
Je suis très préoccupée par l'environnement et c'est la chambre des métiers qui c'est présentée à mon travail

Je n'ai pas été démarché

Je suis créatrice zéro déchet c'est pourquoi mon conseiller CMA m'a proposé un audit

je nai pas ete demarche

Volonté de valider ce que je faisit déjà en matière environnementale

pour la certification, car les efforts pour l'environnement font déjà parti de mon quotidien

Je voulais savoir comment je me situer en terme d'économie d'énergies

Dispositif proposé par la cma, je suis déjà très engagée en la matière et pensait pouvoir aller encore plus loin

J'ai été contacté par le service

Je n'ai pas ce dispositif

La chambre des métiers me l à proposé en sachant que cela m à permis de mettre en lumière les opérations existante et faire une pause pour améliorer cette dynamique environnementale

Pour améliorer mon chiffre

on m a sollitée

Démarché par la CMA

J'ai déjà une pratique en faveur de l'environnement et je veux aller plus loin dans ce sens

J'ai été interrogée sur le fonctionnement de mon commerce

je suis très vigilante au niveau de l'environnement, lorsque la CM m'a proposé le rv, j'ai voulu voir ce dont il s'agissait.

Quelle aide

J'ai été démarchée par la CMAalors que c'est déjà une priorité pour moi

J'ai été contactée par ma chambre des métiers

Je suis écologiste dans l'âme, et quand j'ai entendu parler de ce programme, cela ma ravi et je voulais être un des acteur

Comment avez-vous entendu parler de cette aide pour la première fois ?

Réponse	Décompte	Pourcentage
Par un collègue qui en avait bénéficié (A1)	17	2,54%
Par les media (A2)	20	2,99%
Par ma chambre de commerce ou par ma chambre des métiers (A3)	518	77,31%
Par mon organisation professionnelle (A4)	20	2,99%
Autre	42	6,27%
Sans réponse	53	7,91%

Détail des réponses "autre"

GROUPE HOTELIER

mail

département je crois

office de tourisme

Je n'en ai pas entendu parler

Par mes recherches

par l'entreprise qui revalorise mes biodéchets (compost)

par un partenaire

office tourisme, gites de france

Je n'ai jamais entendu parler de cette aide avant d'être démarché par téléphone.

association des commerçants

comptable

au hasard d'une rencontre

sur un évènement

L'association elle même m'a démarché

En faisant des recherches sur un annuaire des artisans

je n'ai eu aucune aide

en faisant des recherches sur internet sur les aides au developpement durable

Je n'ai rien entendu, ils sont venus d'eux mêmes en ayant entendu parler de mon engagement

Je n'ai pas reçu d'aide

article sur internet

Logis
 SAIS PLUS
 par notre fils qui en a bénéficié
 Par le centre de formation des buralistes
 votre courriel
 Par mail mais je ne sais pas ce que sait
 internet
 parle développement économique d'une communauté d'agglomération
 Brochure reçu par courrier
 Par le questionnaire auquel j'ai répondu
 CCI VIENNE
 MAIRIE
 newsletter CCI

Quelle est votre maturité sur les questions liées à la prise en compte des enjeux de transition écologique dans votre activité ?

Réponse	Décompte	Pourcentage
Maturité forte = ces enjeux sont parfaitement intégrés, j'ai un plan sur chacun des enjeux me concernant, et je le suis (A1)	246	37%
Maturité moyenne = j'ai identifié un premier sujet relatif à la transition écologique dans mon activité et j'ai commencé à le traiter (A2)	285	43%
Maturité faible = je n'ai encore mené aucune réflexion à ce sujet (A3)	70	10%
Sans réponse	69	10%

Avez-vous bénéficié d'un diagnostic...

Réponse	Décompte	Pourcentage
En présentiel ? (A1)	394	59%
A distance ? (A2)	100	15%
Sans réponse	176	26%

Quelle structure vous a accompagné ?

Réponse	Décompte	Pourcentage
Votre chambre de commerce et d'industrie (CCI) (A1)	264	39%
Votre chambre des métiers et d'artisanat (CMA) (A2)	285	43%
Sans réponse	121	18%

Quelle a été la durée du diagnostic ?

Réponse	Décompte	Pourcentage
Moins d'une heure (A1)	188	28%
De une à deux heures (A2)	300	45%
Une demi journée (A3)	34	5%
Une journée entière (A4)	5	1%
Sans réponse	143	21%

Quelle a été l'utilité de la présence d'un conseiller pour le diagnostic par rapport à un autodiagnostic sur internet ?

Réponse	Décompte	Pourcentage
Très fort (A1)	125	19%
Fort (A2)	252	38%
Peu significatif (A3)	77	11%
Nul (A4)	32	5%
Sans réponse	184	27%

Comment jugez-vous la pertinence du plan d'actions proposé à l'issue du diagnostic ?

Réponse	Décompte	Pourcentage
Très pertinente (A1)	87	13%
Pertinente (A2)	269	40%
Peu pertinente (A3)	88	13%
Nulle (A4)	51	8%
Sans réponse	175	26%

Sur une échelle de 1 à 4, le diagnostic vous a-t-il permis d'obtenir une meilleure perception de votre maturité écologique et de vous sensibiliser aux actions de transition ?

Réponse	Décompte	Pourcentage
1 = Oui, tout à fait (A1)	121	18%
2 = Oui, plutôt (A2)	231	34%
3 = Non, pas vraiment (A3)	110	16%
4 = Non, pas du tout (A4)	56	8%
Sans réponse	152	23%

Recommanderiez-vous ce diagnostic à un collègue ?

Réponse	Décompte	Pourcentage
Oui (A1)	386	58%
Non (A2)	80	12%
Sans réponse	204	30%

Avez-vous déjà mis en œuvre certaines des actions recommandées dans le diagnostic ?

Réponse	Décompte	Pourcentage
Oui (A1)	254	38%
Pas encore, mais j'ai prévu de le faire dans les 3 mois (A2)	111	18%
Non (A3)	110	19%
Sans réponse	195	21%

Vous indiquez avoir déjà mis en œuvre certaines des actions recommandées dans le diagnostic. Pouvez-vous indiquer combien d'actions ?

Calcul	Résultat
Décompte	232
Somme	646
Écart type	2,7
Moyenne	2,8
Minimum	1
1er quartile (Q1)	2

2ème quartile (Médiane)	2
3ème quartile (Q3)	3
Maximum	25

Les valeurs nulles sont ignorées dans les calculs

Q1 et Q3 sont calculés en utilisant méthode minitab

Dans quel(s) domaine(s) avez-vous déjà mis en œuvre certaine de ces actions ou prévu de le faire ? (plusieurs réponses possibles)

Réponse	Décompte	Pourcentage
Energie (SQ001)	260	32%
Achats (SQ002)	128	16%
Déchets (SQ003)	240	30%
Mobilité (SQ004)	73	9%
Eau (SQ005)	107	13%

Question accessible uniquement aux réponses "oui" ou "Pas encore, mais j'ai prévu de le faire dans les 3 mois " à la question "Avez-vous déjà mis en œuvre certaines des actions recommandées dans le diagnostic ?"

Pourquoi avez-vous mis en œuvre ces actions ou prévu de le faire ? (plusieurs réponses possibles)

Réponse	Décompte	Pourcentage
Elles représentent des gains financiers (SQ001)	233	34%
Elles représentent des gains pour l'environnement (SQ002)	316	47%
Elles représentent des arguments commerciaux (SQ003)	117	17%
Autre	11	2%

Question accessible uniquement aux réponses "oui" ou "Pas encore, mais j'ai prévu de le faire dans les 3 mois " à la question "Avez-vous déjà mis en œuvre certaines des actions recommandées dans le diagnostic ?"

Détail des réponses "autre"

les 3

car c'est la base

Sécurité

Conviction

candudature "star et métiers" grand prix responsable
 pour moi
 C'est la philosophie de mon entreprise
 RSE
 Et c'est bon pour notre planète
 Pour l'environnement tout simplement
 Bien-être de l'équipe

Quelle est la nature des actions mises en œuvre ou que vous prévoyez de mettre en œuvre ? (plusieurs réponses possibles)

Réponse	Décompte	Pourcentage
Investissement supplémentaire (SQ001)	116	23%
Recherche de financement en vue d'un investissement (SQ002)	86	17%
Modification d'organisation ou de procédé (SQ003)	199	40%
Obtention d'un label / certification (SQ004)	83	17%
Autre	15	3%

Question accessible uniquement aux réponses "oui" ou "Pas encore, mais j'ai prévu de le faire dans les 3 mois " à la question "Avez-vous déjà mis en œuvre certaines des actions recommandées dans le diagnostic ?"

Détail des réponses "autre"

Achat véhicule hybride
 formation
 Aucun
 Je n'ai rien à changer dans mes actions elles sont déjà en place depuis l'ouverture du restaurant
 valorisation de mon activé "zéro déchets"
 évident
 dossier pour rentrer aux ateliers d'art de France
 changement puissance électrique
 Je ne comprends pas votre question
 Sensibiliser et fédérer les équipes dans le projet
 container tri dechets

isolation
tri des déchets
banque
Magasin neuf

Avez-vous évalué les gains apportés par ces actions ou prévoyez-vous de le faire ? (plusieurs réponses possibles)

Réponse	Décompte	Pourcentage
Oui, en euros (SQ001)	99	21%
Oui, en kwh (pour l'énergie) / l de carburants (SQ002)	93	19%
Oui, en émissions de CO2 (SQ003)	37	8%
Oui, en litres d'eau / tonne de déchet (SQ004)	64	13%
Non (SQ005)	184	39%

Avez-vous bénéficié d'un accompagnement de votre chambre consulaire pour mettre en œuvre certaines des actions du plan d'actions ?

Réponse	Décompte	Pourcentage
Oui (A1)	55	15%
Non, mais je prévois de le faire (A2)	103	28%
Non, je ne prévois pas de le faire (A3)	127	35%
Sans réponse	80	22%

Question accessible uniquement aux réponses "oui" ou "Pas encore, mais j'ai prévu de le faire dans les 3 mois " à la question "Avez-vous déjà mis en œuvre certaines des actions recommandées dans le diagnostic ?"

Vous indiquez avoir bénéficié d'un accompagnement de votre chambre consulaire pour mettre en œuvre certaines des actions du plan d'actions. Pouvez-vous indiquer quelle a été la durée de cet accompagnement ?

Réponse	Décompte	Pourcentage
Moins d'une heure (A1)	14	25%
De une à deux heures (A2)	27	49%
Une demi journée (A3)	7	13%
Une journée entière (A4)	5	9%
Sans réponse	2	4%

Question accessible uniquement aux réponses "oui" à la question "Avez-vous bénéficié d'un accompagnement de votre chambre consulaire pour mettre en œuvre certaines des actions du plan d'actions ?"

Quel a été l'apport de cet accompagnement dans la mise en œuvre de ces actions ?

Réponse	Décompte	Pourcentage
Très fort, je ne l'aurais pas fait seul (A1)	17	31%
Fort (A2)	32	58%
Peu significatif (A3)	3	5%
Nul, je l'aurais fait de la même manière seul (A4)	2	4%
Sans réponse	1	2%

Question accessible uniquement aux réponses "oui" à la question "Avez-vous bénéficié d'un accompagnement de votre chambre consulaire pour mettre en œuvre certaines des actions du plan d'actions ?"

Recommanderiez-vous l'accompagnement à un collègue ?

Réponse	Décompte	Pourcentage
Oui (A1)	51	93%
Non (A2)	1	2%
Sans réponse	3	5%

Question accessible uniquement aux réponses "oui" à la question "Avez-vous bénéficié d'un accompagnement de votre chambre consulaire pour mettre en œuvre certaines des actions du plan d'actions ?"

Pourquoi n'avez-vous pas réalisé d'action ou ne prévoyez vous pas de le faire ? (plusieurs réponses possibles)

Réponse	Décompte	Pourcentage
Ces actions ne me paraissent pas prioritaires pour mon activité (SQ001)	19	15%
Ces actions ne me paraissent pas pertinentes pour l'environnement (SQ002)	11	9%
Ces actions sont trop compliquées à mettre en œuvre (SQ003)	18	14%
Ces actions ne sont pas rentables (SQ004)	14	11%
Je n'ai pas le temps (SQ005)	16	13%
Autre	48	38%

Question accessible uniquement aux réponses "non" à la question "Avez-vous déjà mis en œuvre certaines des actions recommandées dans le diagnostic ?"

Détail des réponses "autre"

PROBLEME AVEC MON PROPRIETAIRE

Je n'ai pas encore fais le diagnostic

cout de mise en place

Il n'y a pas eu de nouvelles actions recommandées tout était déjà mis en place

Aucune solution apporter

pas le budget

ce n'était pas clair quel action je pouvais prendre, je suis auto entrepreneur et ça pose apparemment des problèmes pour le cci

déjà fait beaucoup

Manque de moyens financiers

Il n'existe pas d'action pertinente dans mon domaine d'activité qui n'aurait déjà été mise place

Investissement beaucoup trop élevé pour ma structure

pas d'action proposée

Nous prévoyons de le faire mais pas cette année, ayant déjà lancé une première tranche de travaux

Vu ma consommation, je suis déjà au minimum

je ne suis pas propriétaire du local

Il n'y avait pas d'actions à mettre en place

Aucune aide

je n'ai pas eu de compte rendu ni de visite je ne sais pas pourquoi je répn ds à ce quetionnaire

Jamais eut de diagnostic

Il n y a pas réellement d'action préconisée hormis une qui me semble d'un coût trop élevé en regard du bénéfice. sé

'ai jamais eu de diagnostic après le RDV

pas d'actions réelles proposées

pas de budget

J'ai déjà beaucoup d'actions engagées

PGE a rembourser, zéro budget à tout investissement

actions couteuses

pas le budget

Moyens

Pas d'accompagnement

Le diagnostic ne faisait pas état de dysfonctionnements

Action non prise en charge ou trop honéreuse

Je mettais déjà ces actions en œuvre avant le diagnostique

Actions inadaptées à notre système de fabrication

Les actions sont déjà mises en place

aide financière trop faible

Irréaliste

pas de moyen financier

Ces actions ne sont pas pertinentes avec l'activité de notre entreprise

trop coûteuse pour l'entreprise

Je n'ai pas reçu d'aide

déjà faites

Je n'ai pas été contacté

déjà faites

pas d'action recommandée

Pour pouvoir faire quelque chose il faudrait encore avoir reçu le diagnostic, je l'attends encore.

action déjà mise en œuvre.

Je n'ai jamais eu aucun retour du diagnostic depuis le 4 mars 2022

prix

Pourquoi n'avez-vous pas bénéficié d'un accompagnement ?

Réponse	Décompte	Pourcentage
Je l'ai sollicité mais il n'était plus disponible (A1)	2	2%
Le plan d'actions est suffisamment simple pour que je le mette en œuvre moi-même (A2)	43	42%
Je n'étais pas convaincu de la pertinence de l'accompagnement par rapport à mes problèmes (A3)	6	6%
Je n'ai pas le temps de me faire accompagner (A4)	17	17%
Autre	19	18%
Sans réponse	16	16%

Question accessible uniquement aux réponses "Non, mais je prévois de le faire" à la question "Avez-vous bénéficié d'un accompagnement de votre chambre consulaire pour mettre en œuvre certaines des actions du plan d'actions ?"

Détail des réponses "autre"

pas sollicité

pas de partenariat CMA et commune dans laquelle je me situe

aucune idée

L'accompagnement aura lieu prochainement

PAS FORCÉMENT DE SOLUTION

je n'ai pas encore eu le temps

pas d'aides de l'état à la transition énergétique pour le projet concerné

Problème de santé soudain

Réalisation d'un Diagnostic 3D en parallèle

Pas au courant des accompagnements possibles

je n'ai pas encore eu le temps de m'en occuper mais je vais le faire
à venir

J'ai besoin de temps pour affiner mon projet et préciser mes besoins

Je n'ai pas eu le temps de m'en occuper

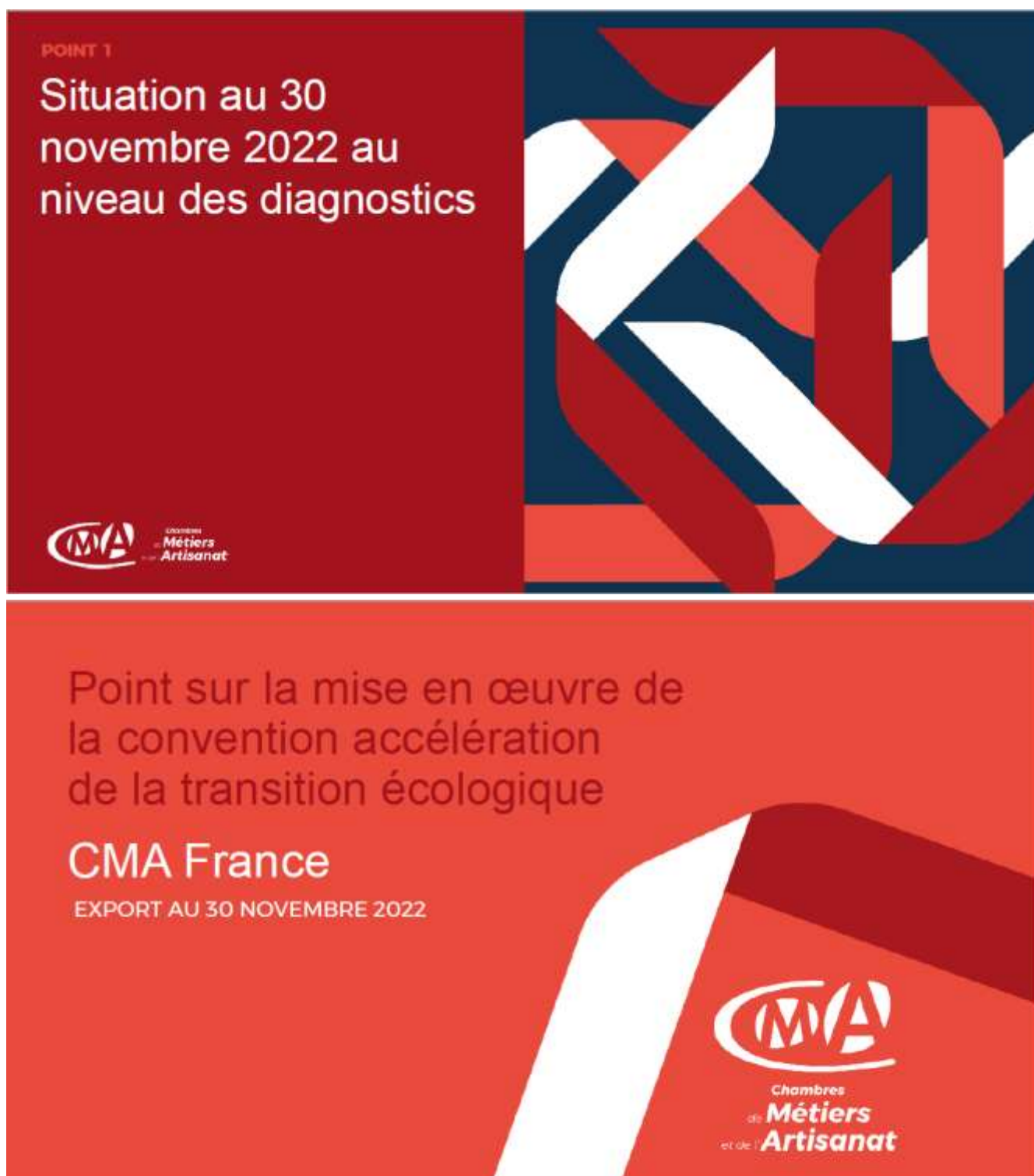
AUCUNE COMMUNICATION

Prévu

mon conseiller de CMA ne me réponds pas

je ne savais pas que c'était possible

Annexe 6 : exemple de reporting des CMA



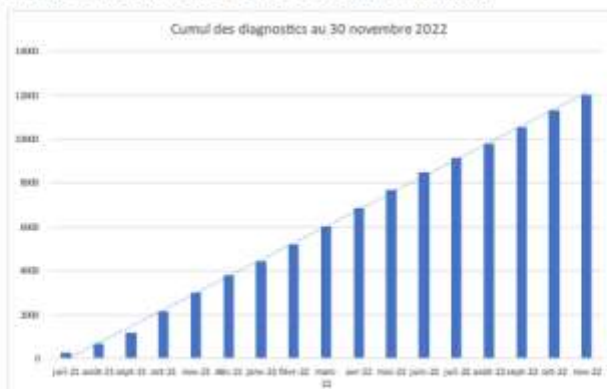
France Relance transition écologique



Chiffres au 30 novembre 2022 :

► 14 211 dossiers saisis sous Sphinx :

- 12 215 diagnostics clôturés :
 - 12 005 diagnostics clôturés (avec l'attestation de minimis)
 - 210 diagnostics clôturés (en attente de l'attestation minimis)



Répartition par secteur d'activité



Répartition par effectif



Mesure de la satisfaction



Mode de réalisation des diagnostics



Suivi à 2 mois



POINT 2

Situation au 30 novembre 2022 au niveau des accompagnements



France Relance transition écologique



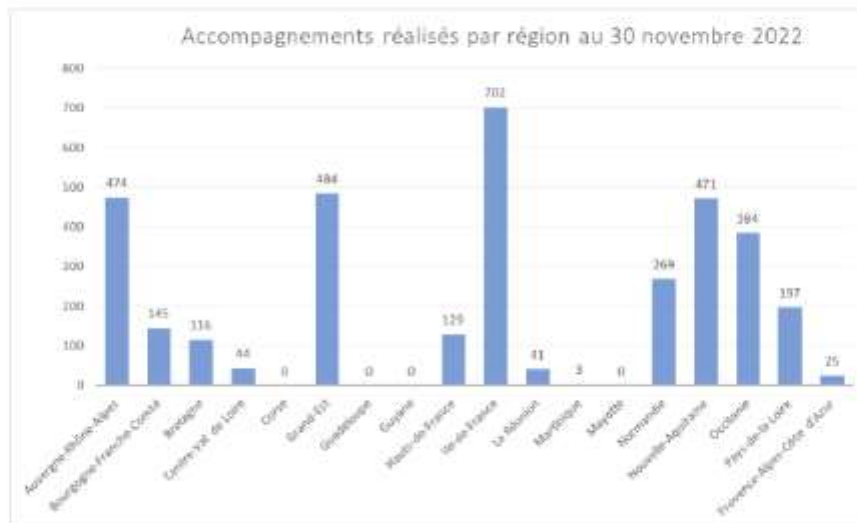
Chiffres au 30 novembre 2022 :

► **3 645 dossiers saisis sous Sphinx :**

- 3 556 accompagnements clôturés :
 - 3 484 accompagnements clôturés (avec l'attestation de minimis)
 - 72 accompagnements clôturés (en attente de l'attestation minimis)



Répartition par région



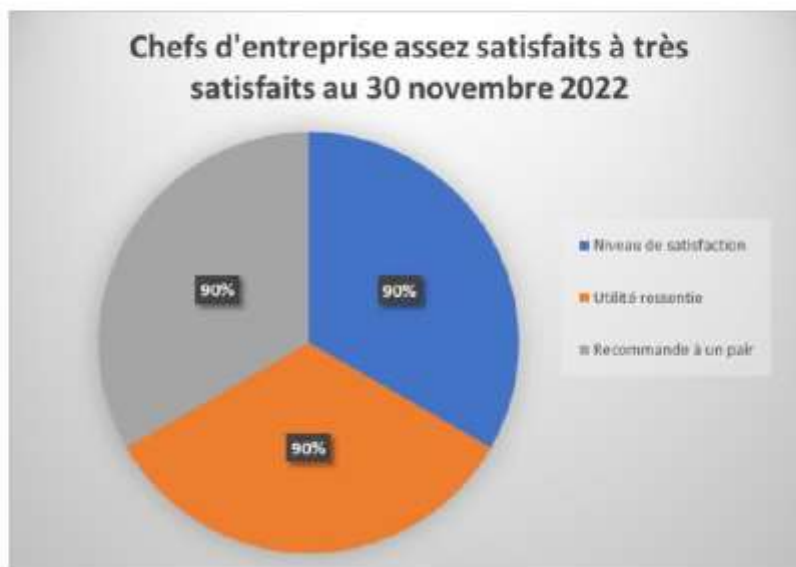
Répartition par secteur d'activité



Répartition par effectif



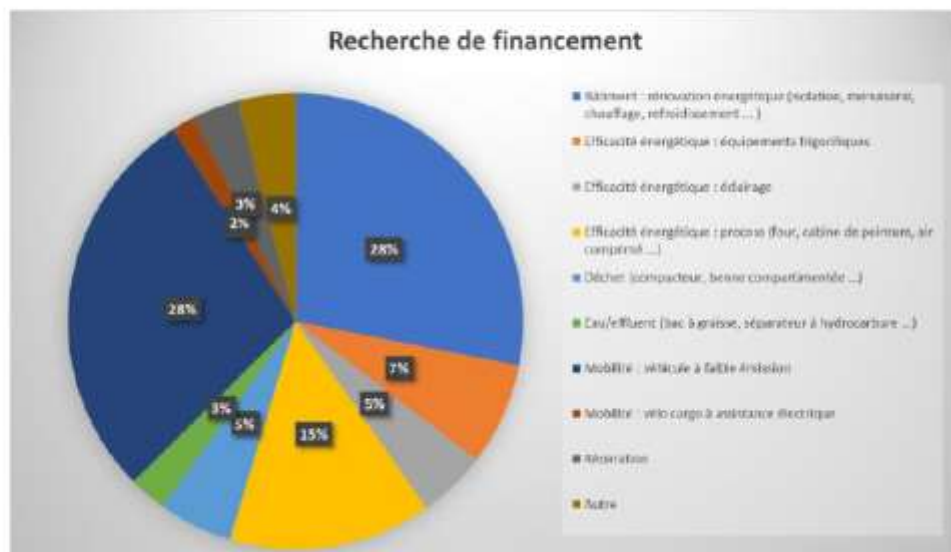
Mesure de la satisfaction



Nature des accompagnements



Focus sur la recherche de financement



Focus sur la recherche de financement

Montant des investissements liés à la transition écologique (sur 691 dossiers) :

- ▶ Montant total : 30 433 988 €
- ▶ Montant moyen par entreprise : 44 043 €

Montant des subventions demandées (sur 629 dossiers) :

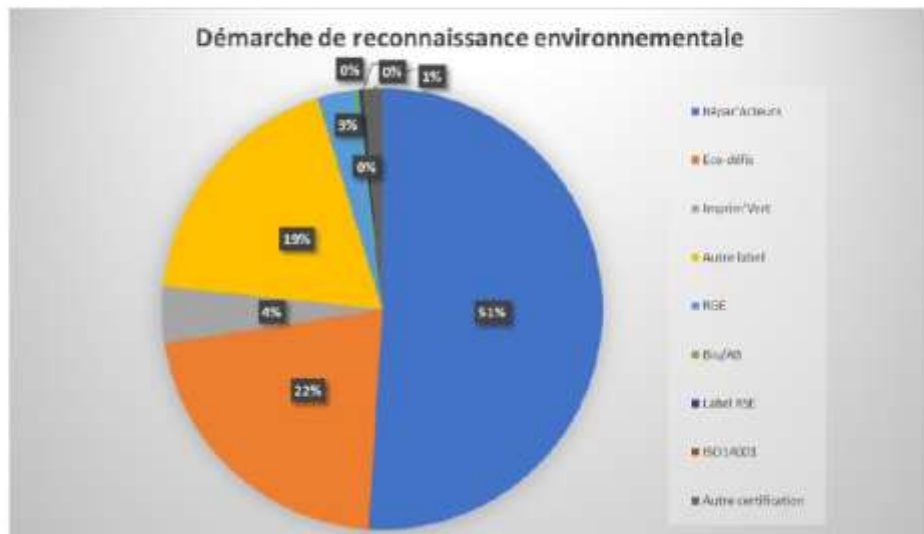
- ▶ Montant total : 8 253 620 €
- ▶ Montant moyen par entreprise : 13 122 €



Focus sur le conseil sur une solution technique ou organisationnelle



Focus sur les démarches de reconnaissance environnementale



Mode de réalisation des accompagnements



Durée de l'accompagnement



Annexe 7 : exemple de reporting des CCI

**Accélération de la
transition écologique des
commerçants – artisans -
indépendants**

COPIL 10 février 2022



**Point de situation au
31/01/2022**



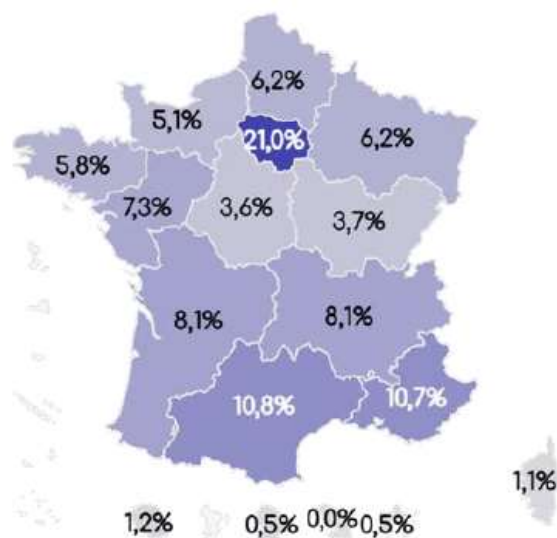


Chiffres clés au 31 janvier 2022

- 4 870 entreprises enregistrées dans la plateforme Digipilote
- 4 196 diagnostics clôturés
- 3 845 diagnostics clôturés avec minimis
soit + 11% par rapport à décembre 2021
86% des audits sont réalisés en présentiel
- Près de 100% de plans d'actions remis au chef d'entreprise



3 845 diagnostics clôturés avec attestation de minimis



- Secteurs d'activité : commerce (55%), hôtels et restaurants (30%)
- Détail NAF : restauration traditionnelle, commerces d'habillement, hôtel, commerce d'alimentation générale, commerce de fleurs
- Taille :
100% des entreprises ont – de 50 salariés,
93% ont – de 10 salariés,
26% ont 0 salarié

Premiers retours

Analyse qualitative sur le contenu des diagnostics



Niveau global de maturité écologique



Sur-représentation des profils d'entreprises selon le score final :

Moins de 10 (9,8%) 376 réponses	De 10 à 13 (59,6%) 2 233 réponses	14 et plus (30,6%) 1 176 réponses
Région : Centre-Val de Loire (13,6%) Île-de-France (18,4%) La Réunion (20,4%)	Région : Bourgogne-Franche-Comté (22,7%) Bretagne (17,4%) Normandie (18,8%) Occitanie (19,7%)	Région : Auvergne-Rhône-Alpes (12,6%) Grand Est (14,1%) Provence-Alpes-Côte d'Azur (16,4%)
	Secteur d'activité : Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles (72,4%) Restauration (13,8%) Autres services personnels (7,1%)	Secteur d'activité : Hébergement (18,3%) 47 (22,2%)



Niveau de maturité écologique par thème

GESTION DES LOCAUX

SCORE MOYEN : 12,3 /20

GESTION DES DECHETS

SCORE MOYEN : 14,1 /20

ACHATS

SCORE MOYEN : 13,3 /20

MOBILITE

SCORE MOYEN : 11,1 /20

PILOTAGE STRATEGIQUE

SCORE MOYEN : 12,8 /20

- Des niveaux de maturité assez proches entre les thèmes
- Une bonne maîtrise des enjeux sur les achats et les déchets, et des marges de progrès sur la gestion de locaux et la mobilité.

7



ZOOM sur les déchets (score de 14,1)

Comment sont triés vos déchets ?

	%
Nous trions nos déchets dans la poubelle noire et le bac de tri conformément aux consignes de tri et nous trions également tous nos déchets recyclables qui ne vont pas dans le bac de tri (dépôt en point de collecte, en déchetterie...)	51,7%
Nous trions nos déchets, dans la poubelle noire et le bac de tri conformément aux consignes de tri de la collectivité	38,0%
Nous disposons de bac de tri (collectivité ou prestataire) mais ne savons pas quels déchets mettre dedans, nous ne comprenons pas les consignes de tri	4,7%
Nous mettons tous nos déchets dans la poubelle noire/bac tout venant sans les trier	5,5%
Not answered	0,7%

38,2% des dirigeants ont reçu la recommandation d'action suivante :

Réaliser un état des lieux de vos déchets recyclables qui ne vont pas le bac de tri de la collectivité et identifier les filières de tri adoptées



Comment gérez-vous vos huiles alimentaires usagées ?

	%
Les huiles alimentaires usagées sont triées, stockées et recyclées ou déposées dans une filière de traitement adoptée (ex. déchetterie par exemple)	21,6%
Les huiles alimentaires usagées sont triées et stockées mais nous ne savons pas où les déposer/par qui les faire collecter	2,4%
Nous savons qu'il faut trier les huiles alimentaires usagées mais nous ne le faisons pas	1,0%
Les huiles alimentaires usagées sont jetées dans l'évier ou à la poubelle, nous ne connaissons pas la réglementation	0,9%
Not answered	74,2%

Des préconisations « sèches »

- Valables pour tous types d'entreprises et toutes les régions
- Nourries par le conseiller CCI d'exemples d'actions/ solutions concrètes pour les rendre opérationnelles

8

ZOOM sur les déchets (score de 14,1)

GESTION DES DECHETS

REDUCTION DES DECHETS - PARTIE 1

Comment sont gérés les déchets d'emballages (et suremballages) provenant de vos livraisons ou de vos achats ?

	%
Nous avons un programme d'action complet pour réduire nos déchets d'emballages grâce à un travail réalisé avec l'ensemble de nos fournisseurs.	14,5%
Nous avons mis en place au moins une action de réduction des déchets d'emballages avec un fournisseur.	32,9%
Nous avons conscience qu'il y a du suremballage et des emballages inutiles lors de nos livraisons et de nos achats mais nous ne savons pas comment les réduire.	37,2%
Nous ne menons aucune action sur les emballages de nos livraisons et ceux de nos achats, ce n'est pas un problème pour nous.	10,6%
Not answered	4,8%

37% des dirigeants ont reçu la recommandation d'action suivante :

Contactez votre/vos fournisseurs pour évoquer avec lui/eux votre souhait de réduire les emballages des livraisons et identifier ensemble les solutions

Avez-vous mis en place une démarche globale de réduction de vos déchets (hors ceux d'emballages) ?

	%
Nous avons mis en place une démarche globale de réduction des déchets et des indicateurs de suivi pour optimiser nos performances.	11,5%
Nous avons mis en place quelques actions de réduction de certains de nos déchets.	52,8%
Nous avons conscience que nous produisons beaucoup de déchets mais nous n'avons entrepris aucune action pour les réduire, nous ne savons pas comment faire.	14,0%
Nous ne menons aucune action pour réduire nos déchets.	11,6%
Not answered	10,1%

53,2% des dirigeants ont reçu la recommandation d'action suivante :

Réaliser un état des lieux de l'ensemble de vos déchets produits et définir une démarche de réduction avec des indicateurs de suivi

ZOOM sur les achats (score de 13,3)

Produits de nettoyage

Réponse principale (niv 3) : Certains des produits d'entretien que nous utilisons sont éco-responsables mais ce n'est pas systématique

41,9% des dirigeants ont reçu la recommandation d'action suivante :

Intégrer systématiquement dans vos critères d'achat de produits d'entretien la présence d'un label éco-responsable

Mobilier, fournitures, petit matériel

Réponse principale (niv 3) : Quelques actions ont été mises en place pour certains achats en faveur d'une gestion plus durable

43,7% des dirigeants ont reçu la recommandation d'action suivante :

Définissez une démarche globale d'achats durables en intégrant systématiquement dans vos critères d'achat la présence d'un écolabel ou le choix d'une alternative comme la location ou la seconde main



ZOOM sur le pilotage stratégique (score de 12,8)

PILOTAGE STRATEGIQUE

STRATEGIE DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Votre entreprise a-t-elle mis en place un programme d'actions pour réduire l'impact environnemental de son activité ?

22 / 40

	%
Nous avons un programme d'actions global et nous avons défini des tableaux de bord avec des indicateurs qui nous permettent de suivre l'évolution de nos résultats dans un objectif d'amélioration continue.	4,3%
Nous avons un programme d'action global qui donne les objectifs et les actions sur l'ensemble des thématiques de notre activité.	19,1%
Nous avons mis en place des actions sur certain(e)s thématique(s) (par exemple énergie, ou déchets).	62,1%
Aucune action n'a été mise en place	12,0%
Not answered	0,7%

62,1% des dirigeants ont reçu la recommandation d'action suivante :

Définir un programme d'actions global prenant en compte l'ensemble des problématiques

Commercialisez-vous une offre de produits et/ou services éco-responsables ?

28 / 40

	%
L'ensemble des produits et/ou services commercialisés sont éco-responsables, c'est un axe de positionnement et un vecteur d'image pour mon entreprise	12,5%
Quelques références de produits et/ou services éco-responsables sont commercialisées	52,6%
Nous souhaitons commercialiser une offre de produits et/ou services éco-responsables mais cela reste au stade de projet	9,3%
Aucune offre de produits et/ou services éco-responsables n'est commercialisée, cela ne présente pas d'intérêt pour mon activité	15,5%
Not answered	5,1%

51,9% des dirigeants ont reçu la recommandation d'action suivante :

Evaluer l'intérêt d'augmenter le nombre de références éco-responsables pour en faire un élément de votre positionnement et de votre image



ZOOM sur la gestion des locaux (score de 12,3)

Suivi des consommations d'énergie

Réponse principale (niv 3) : le suivi des factures est fait systématiquement mais n'est pas mesuré par des indicateurs

43,4% des dirigeants ont reçu la recommandation d'action suivante :

Définir le tableau de bord et les indicateurs qui vous permettent de suivre l'évolution de vos consommations, d'identifier les dépassements et de mettre en œuvre les actions correctives

Régulation du chauffage

Réponse principale (niv 2) : Le chauffage et la climatisation sont réglés manuellement

57,2% des dirigeants ont reçu la recommandation d'action suivante :

Consulter le livret d'utilisation du matériel et/ou demander conseil aux professionnels (chauffagiste, électricien) pour mettre en place une programmation

Suivi des consommations d'eau

Réponse principale (niv 2) : le suivi est fait ponctuellement, habituellement en fin d'année

38,2% des dirigeants ont reçu la recommandation d'action suivante :

Comparer vos factures d'une année sur l'autre et identifier vos axes d'économie

Actions d'économies d'eau

Réponse principale (niv 2) : Quelques gestes simples d'économies d'eau sont appliqués

42,9% des dirigeants ont reçu la recommandation d'action suivante :

Collecter des informations sur le matériel économe en eau (mousseurs de robinet, détection infrarouge, sonitaires...) et définir les bonnes pratiques d'usage comme le contrôle régulier des fuites

ZOOM sur la mobilité (score de 11,1)

MOBILITE

LIVRAISON A DOMICILE ET MOBILITE SALARIALE

Avez-vous mis en place des actions pour réduire l'impact environnemental de vos livraisons à domicile ?

24 / 40

	%
Nous avons mis en place un programme d'actions "zéro émission" pour nos livraisons et mes...	4,0%
Nous avons mis en place une ou plusieurs actions mais ne connaissons pas leur impact	38,8%
Nous souhaitons mettre en place des actions mais ne savons pas comment nous y prendre	7,7%
Aucune action n'est menée	11,6%
Not answered	38,3%

11,5% des dirigeants ont reçu la recommandation d'action suivante :

Evaluer la consommation et les coûts liés à vos livraisons à domicile (acquisition et entretien d'un véhicule de service, carburant...)

Avez-vous mis en place des actions pour favoriser l'utilisation de modes de transports doux pour vos salariés ?

21 / 40

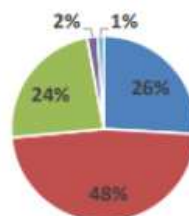
	%
Nous avons mis en place un programme déco-mobilité et évaluons régulièrement le résultat de nos actions pour pouvoir les améliorer	4,2%
Nous avons mis en place au moins une action pour favoriser les déplacements alternatifs à la voiture	20,6%
Nous connaissons les pratiques de nos salariés en matière de mobilité mais ne savons pas ce que nous pouvons faire pour favoriser les modes de transport doux	18,3%
Aucune action n'est menée	20,6%
Not answered	36,3%

20,5% des dirigeants ont reçu la recommandation d'action suivante :

Enquêter auprès de vos salariés pour connaître leurs pratiques en matière de mobilité

Taux utilité / recommandation

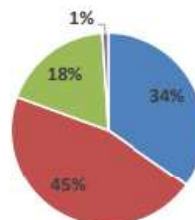
Question 2: Diriez-vous que cette initiative vous est utile pour démarrer (ou prolonger) la transformation écologique de votre entreprise ?



● Tout à fait d'accord
 ● Plutôt d'accord
 ● Neutre
 ● Pas d'accord
 ● Pas du tout d'accord

74% des commerçants pensent que cette initiative leur est utile pour démarrer.

Question 3 : Recommanderiez-vous ce service à un ou plusieurs confrères ?



● Tout à fait d'accord
 ● Plutôt d'accord
 ● Neutre
 ● Pas d'accord

80% des commerçants recommanderaient ce service à leur pair.

Premiers retours

Sur les accompagnements



Chiffres clés au 31 janvier 2022

652 accompagnements réalisés par le réseau CCI

4 Principaux thèmes abordés lors des accompagnements



41%Énergie

13%Déchets

12%Pilotage stratégique

4%Achats

Les régions concernées : PDL, IDF, Occitanie, PACA

La nature des accompagnements plébiscitée : pour obtenir des financements

Motifs du non passage à l'acte



Expressions de conseillers CCI

La thématique énergie prédomine. Les accompagnements consistent notamment à un point énergie avec un conseiller expert (audit des factures énergie pouvant ouvrir vers une « visite énergie »)



CCI HAUTS-DE-FRANCE

Pour les professionnels du tourisme, une grande partie des accompagnements porte sur les démarches d'éco-labellisation notamment Clef Verte

CCI BRETAGNE

La grande majorité des accompagnements porte sur le montage du dossier « Chèque vert transition écologique des commerces » proposé par la Région. Les aides les plus demandées : LED, vélo-cargo pour usage professionnel, présentoirs et distributeurs de vrac...

CCI PARIS ILE-DE-FRANCE

